Bulletin n°59 - Numéro spécial 20 ans - Septembre 2012

20 ans d'actions en faveur des espaces naturels du Limousin

1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012

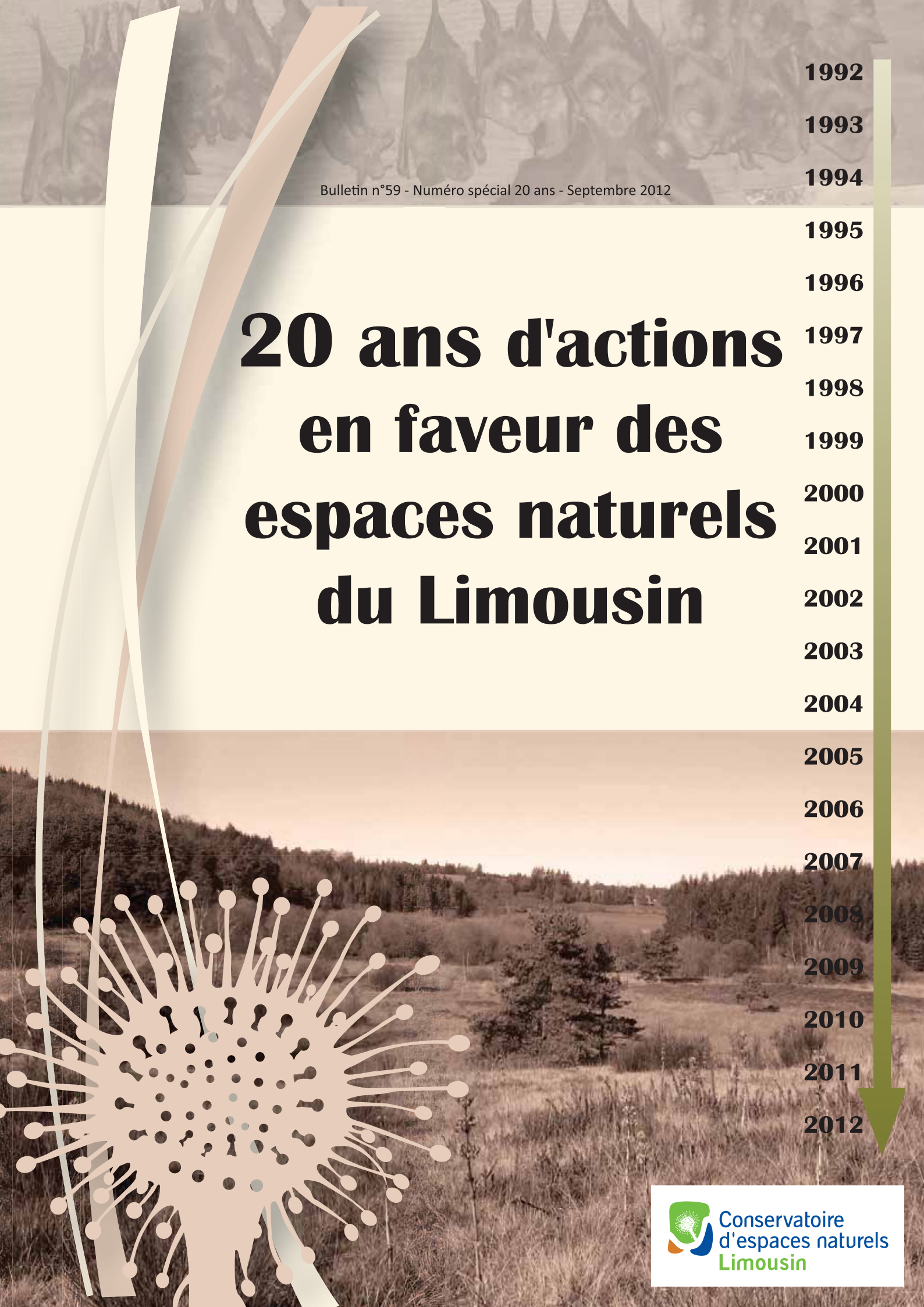

Conservatoire d'espaces naturels Limousin

Le mot du Président

C'est avec joie et fierté que le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin vous présente cette rétrospective résumant 20 années d'engagements et d'investissements déployés en faveur de la sauvegarde de notre patrimoine naturel et paysager.

Il ne s'agit là que d'un survol, mentionnant quelques uns des moments forts que notre association a vécus et qui nous ont paru être parmi les plus évocateurs et significatifs de notre action.

Ce bref historique témoigne de l'activité et de l'implication que notre Conservatoire du Limousin a su mener avec pertinence dans le cadre de sa mission tout au long de ces années depuis 1992.

Que tous les acteurs ayant œuvré au déploiement de ce bel outil : nos adhérents et bénévoles, le Conseil scientifique, l'équipe salariée, les agriculteurs associés et tout particulièrement nos partenaires institutionnels en soient chaleureusement remerciés.

Le succès du Conservatoire est le leur.

Henri SKROBOT, Président du CEN Limousin

Glossaire

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

ALBL : Amicale Charles Le Gendre des Botanistes Limousins

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

DIREN : DIrection Régionale de l'Environnement

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire

JA : Jeunes Agriculteurs

LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement

MAEt : Mesure Agro-Environnementale territorialisée

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

Chiffres clés

Part budgétaire des différents programmes d'actions du CEN Limousin

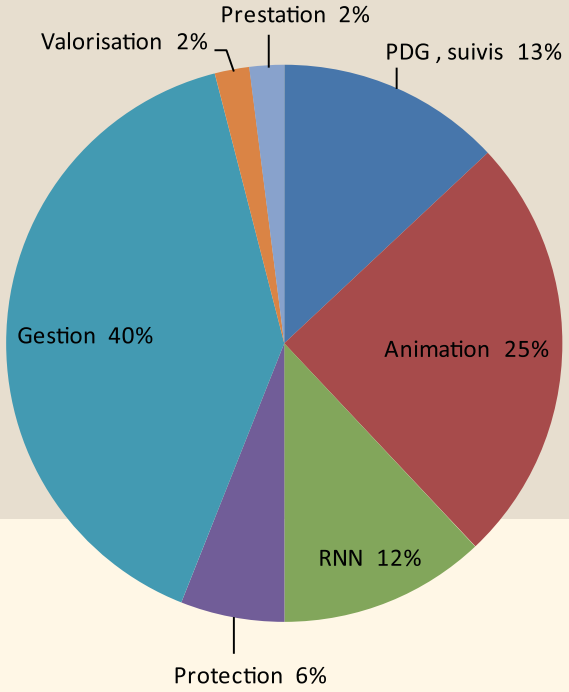

Partenaires financiers

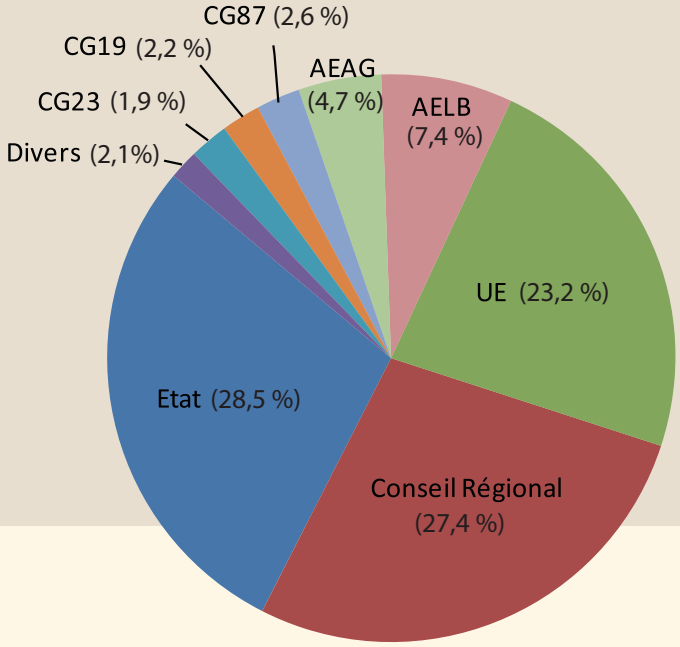

Répartition des financements mobilisés par le Conservatoire entre 1992 et 2011

État : 4 420 000 €
Conseil Régional : 4 250 000 €
Union Européenne : 3 600 000 €
AELB: 1 150 000 €
AEAG : 730 000 €
CG 87 : 406 000 €
CG 19 : 340 000 €
CG 23 : 300 000 €
Divers (fondation, Syndicat Mixte...) : 304 000 €

Total : 15 500 000 €

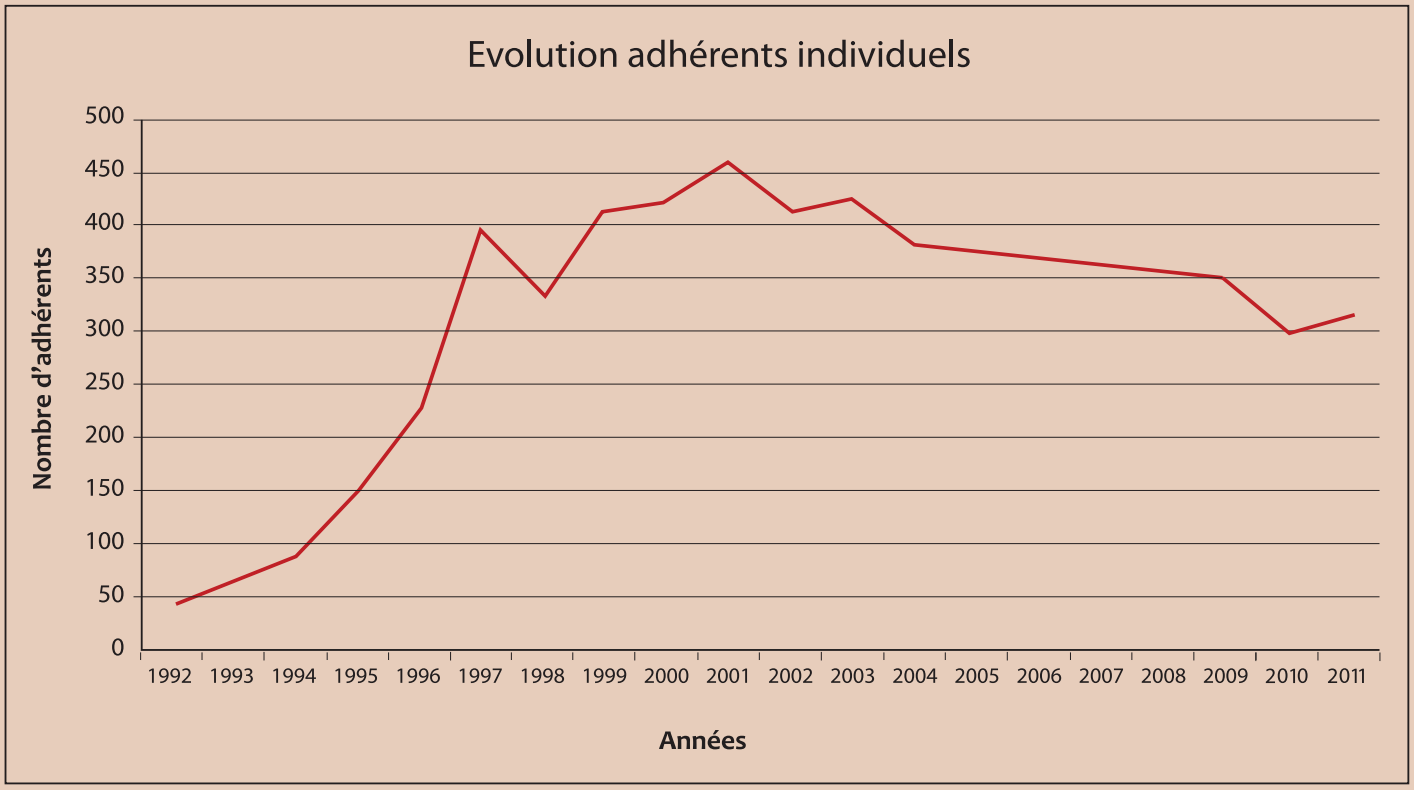

1992

Création du Conservatoire
Première acquisition : le Moulin du Cher à Sarran (19)

Le Moulin du Cher

Le 23 octobre 1992 restera une date historique pour le Conservatoire avec sa 1ère acquisition : une propriété de 3 ha 07 a 80 ca comprenant un ensemble de bâtiments et d'ouvrages liés au Moulin et à son fonctionnement : le Moulin du Cher avec ses ouvrages de maîtrise de l'eau situés en bordure de Corrèze, la maison du meunier ainsi qu'un four à pain dissocié et une mare lavoir.

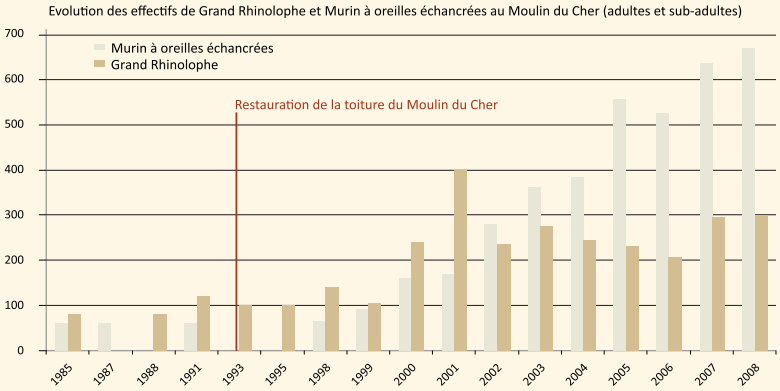

Suivi depuis 1985 pour ses colonies de reproduction du Grand Rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées, le Moulin du Cher rassemble les effectifs les plus importants connus de mise bas en Limousin pour ces 2 espèces.

Le Moulin aujourdh'ui

ENVIRONNEMENT

Le conservatoire des espaces naturels : Rien de contraignant

Pas de fausses querelles autour du conservatoire régional des espaces naturels. Son chargé de mission, Philippe Barry, à la suite de la réaction hostile des chasseurs corréziens, en explique le fonctionnement. Un conservatoire d'espaces naturels est un lieu d'échange, de rencontre entre « usagers de la nature ». Et il n'est pas contraignant. Pas de quoi chatouiller l'épiderme si ce n'est en période électorale...

A l'heure actuelle 18 régions sont dotées d'un conservatoire. Leur mission est la sauvegarde et la gestion des milieux naturels les plus riches dans la lignée du conservatoire du littoral, ou de celui des monuments historiques.

Ces endroits exceptionnels ont été répertoriés minutieusement grâce à l'inventaire Z.N.I.E.F.F. réalisé par des spécialistes des paysages de la faune et de la flore, sous l'égide du ministère de l'Environnement.

Ces richesses souvent irremplaçables ne bénéficient d'aucune protection particulière : elles sont simplement connues et signalées aux communes qui les abritent, d'ailleurs plusieurs d'entre elles ont été altérées, explique Philippe Barry.

Le but du conservatoire est d'assurer leur pérennité et leur mise en valeur, sans passer par des mesures contraignantes qui vont souvent à l'encontre du but recherché ».

L'originalité du conservatoire, structure associative de droit privé, tient dans ce qu'il ne peut rien imposer à personne : les terrains qu'il gérera lui auront été vendus, loués ou confiés par convention. Il s'agit donc d'un lieu de négociation entre tous les acteurs du foncier et les gestionnaires d'espaces qui sont les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires privés ou publics (particulièrement les communes).

« L'approche pragmatique et la souplesse de fonctionnment des conservatoires en ont fait des partenaires importants du développement rural là où ils existent, tant et si bien qu'ils seront bientôt reconnus par un label national, déclare Philippe Barry. Voir en eux une menace sur la liberté de travailler ou sur le droit de propriété ne peut relever que de l'ignorance ».

Vendredi 6 mars 1992 – « LE POPULAIRE DU CENTRE » – 3

Les chiffres

- 1 site géré
- 3 ha
- 2 salariés
- Budget : 558 000 Francs

L'assemblée constitutive

ESPACES NATURELS

LA MONTAGNE LUNDI 24 FEVRIER 1992

Un conservatoire créé en Limousin

Veiller à la gestion et à la sauvegarde de sites et de milieux est un des buts essentiels des conservatoires des espaces naturels. Ce week-end, les collectivités territoriales ont déterminé les modalités de création d'un conservatoire en Limousin. Ceci grâce encore au rôle de la FLEPNA qui a attiré l'attention de chacun.

LIMOGES. – La protection de l'environnement et du patrimoine naturel est depuis des années un très sérieux sujet de préoccupation, qui a suscité l'émergence et le développement d'initiatives privées et associatives, en liaison avec le ministère de l'Environnement et les collectivités territoriales.

Dans plusieurs régions françaises, il existe désormais des conservatoires régionaux d'espaces naturels, qui veillent à la gestion et à la sauvegarde de sites et de milieux dont la richesse biologique, la faune et la flore sont, ou pourraient être, menacées. Ces espaces ont été répertoriés régionalement dans le cadre des inventaires ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique), mis en œuvre par les directions régionales à l'Environnement.

En Limousin, l'inventaire ZNIEFF, établi par un collège de scientifiques nommé par la DIREN, recense 240 zones méritant une attention particulière. Il s'agit par exemple d'espaces de landes, progressivement reboisées alors qu'elles sont essentielles pour la sauvegarde d'espèces comme la pie-grièche et la busard cendré, ou encore de zones de tourbières, également menacées.

Les responsables des différentes activités territoriales du Limousin (Conseil régional et Conseils généraux) ont déterminé, ce week-end, les modalités de création d'un conservatoire des espaces naturels.

Le Limousin n'étant encore doté d'aucun conservatoire d'espaces naturels, la FLEPNA a attiré l'attention des quatre collectivités territoriales (Conseil régional et Conseils généraux des trois départements) et de la DIREN sur la nécessité urgente d'un tel outil de sauvegarde. Une étude de faisabilité, publiée en octobre 1991, a permis de déterminer les modalités de création d'un conservatoire en Limousin.

Le but serait d'entretenir et de gérer les 240 zones répertoriées, mais également de faire découvrir au public ces milieux rares, riches et menacés. Cette double vocation devrait être mise en œuvre, en étroite collaboration avec les communes concernées, notamment par le biais de conventions de gestion et de baux emphytéotiques.

L'assemblée générale constitutive du conservatoire s'est déroulée samedi au CRDP à Limoges, en présence des élus représentants les collectivités territoriales, des responsables de la DIREN et des associations de protection de l'environnement.

Le conservatoire régional des espaces naturels sera géré par un conseil d'administration, formé de trois collèges : un collège d'élus (quatre membres pour chacune des quatre collectivités territoriales), un collège des associations et un collège de membres individuels. Le conseil d'administration nommera par ailleurs un conseil scientifique, dont deux membres siègeront auprès des trois collèges.

Responsables de la DIREN et des associations de protection de l'environnement étaient, bien sûr, aux côtés des élus lors de l'assemblée constitutive du conservatoire des espaces naturels.

1993

Les premières actions structurantes

Les principaux éléments tels qu'ils figurent dans le rapport d'activités de l'année 93

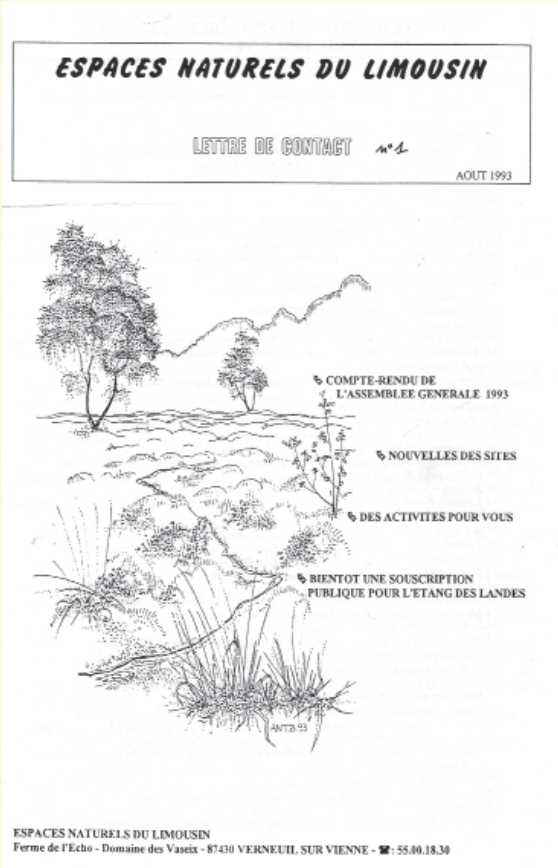
ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN

LETTRE DE CONTACT n°1

AOUT 1993

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 1993

NOUVELLES DES SITES

DES ACTIVITES POUR VOUS

BIENTOT UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE POUR L'ETANG DES LANDES

ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN
Ferme de l'Echo - Domaine des Vaseix - 87430 VERNEUIL SUR VIENNE - ☎ : 55.40.18.30

1. Fonctionnement associatif

Les adhérents : le retard pris dans le recrutement de professionnels et l'équipement en matériel de bureau lié à des délais normaux de versements de subventions, donc à l'absence temporaire de fonds de roulement, explique l'envoi tardif des appels à cotisation. Malgré cela, pour l'année 1992, nous comptons parmi nos adhérents : 65 membres individuels (3 en Corrèze, 5 en Creuse et 57 en Haute-Vienne), 16 associations, le Conseil Régional et le Conseil Général de la Haute-Vienne.

Le Conseil d'Administration : au cours de cette 1ère année, le CA (sous la présidence de Patrick LABIDOIRE) s'est réuni 4 fois. Ces réunions permettent des échanges productifs et voient une participation très régulière et active de ses acteurs.

Le Conseil scientifique : sous la présidence d'Askolds VILKS, il s'est réuni 3 fois, s'attachant à proposer ou valider des projets de gestion des milieux naturels remarquables.

Espaces Naturels de France (ENF) : une délégation de notre Conservatoire s'est rendue au Congrès National d'ENF qui eut lieu en Arles les 14 et 15 novembre 1992.

2. Mise en place d'une structure professionnelle

Recrutement de personnel : le 10 août 1992, 2 permanents ont été recrutés : 1 directeur à plein temps ; Philippe BARRY, qui organise et suit les dossiers, représente l'association auprès des adhérents, partenaires et médias, assure le bon fonctionnement de l'association et de ses missions. 1 chargée de mission à mi-temps : Catherine LEROUGE (NDLR : devenue Catherine GALLAND) qui assure la gestion administrative et la trésorerie.

Equipement administratif et siège social : le Centre Nature « La Loutre » nous a accueillis pour permettre un démarrage dans de bonnes conditions, autant financières que matérielles. Or, après quelques mois d'existence, et devant le succès croissant de notre association, le manque de place se fait cruellement sentir. De plus, nos objectifs et notre fonctionnement étant différents de ceux de la FLEPNa (NDLR : devenue Limousin Nature Environnement), un changement de local est sérieusement envisagé.

3. Opérations en cours

- Achats, locations, conventions :
  - Le Moulin du Cher (Sarran, 19)
  - Lande de Marcy (St-Merd-les-Oussines, 19)
  - Butte de Frochet (Bussière Boffy, 87) : 1ère convention de gestion signée avec une commune
- Etudes et autres prestations :
  - Les Espaces Naturels Sensibles de la Haute-Vienne
  - Le secrétariat ZNIEFF
  - Etude Loutre du Ministère de l'Environnement

4. Projets et perspectives

Protection des milieux

- Etang des Landes (Lussat, 23) : ce projet d'achat de 4.2 millions de francs devrait mettre à contribution un certain nombre de partenaires tels que : le Ministère de l'environnement, la Communauté Européenne, Espaces Naturels de France, la Région Limousin, le Département de la Creuse, des partenaires privés et une souscription régionale. Comme suite à une rencontre entre le propriétaire de cet étang, Philippe BARRY et un représentant de la DIREN, Patrice DELBANCUT, une promesse de vente écrite est signée.
- Lande de la Rosière (Gentioux-Pigerolles) : c'est un projet de location de landes communales. Une rencontre à ce sujet a eu lieu avec le Maire (Pierre DESROZIER, membre du CA) et un accord de principe est donné.

Communication : une lettre d'information auprès des adhérents et partenaires doit être mise en place rapidement. Un projet de logo est également à l'étude. Les sollicitations médiatiques tendent à s'accroître, nous devons préparer un ensemble de documents susceptibles d'être utilisés rapidement.

5. Conclusion

Le bilan de ces premiers mois d'existence nous apparaît positif avec une :

- Montée en puissance de notre Conservatoire
- Importance des dossiers à traiter
- Mobilisation déjà importante de la base pour soutenir ses actions.

Les chiffres

- 3 sites gérés
- 60 ha
- 2 salariés
- Budget : 900 000 Francs

Déménagement du Conservatoire

Le 22 novembre 1993, le Conservatoire installe ses bureaux au cœur de Limoges, dans des locaux qui sont loués au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnment) pour 1500 Francs/mois au 1 rue des Allois.

Nature

- « LE POPULAIRE DU CENTRE » – Mercredi 25 août 1993

Souscription pour acheter l'étang des Landes

Outil de protection et de gestion du patrimoine naturel régional, le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin prépare l'acquisition de l'étang des Landes et fait appel aux entreprises et aux particuliers.

Créé en 1975, le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres sauvegarde plus de 40.0000 hectares de bords et de rives sur les lacs de plus 1.000 hectares. Mais c'est en Alsace, en 1975, que naît le premier Conservatoire , dont le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin, dernier-né, en février 1992.

Inspiré de ses grands frères de Lorraine et d'Alsace qui ont eux-mêmes largement suivi l'exemple de leur aîné, le National Trust britannique fondé il y plus de cent ans, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin est un outil de protection et de gestion : «Nous intervenons sur les milieux naturels pour des raisons qui peuvent être aussi bien culturelles que scientifiques, explique Philippe Barry, directeur du Conservatoire, l'idée de base étant qu'il ne sert à rien de protéger les espèces animales ou végétales sans préserver leur milieu de vie. Il s'agit de prendre en compte un patrimoine naturel comme on prendrait en compte un patrimoine artistique ou un patrimoine archéologique. Toutes nos interventions sont d'ailleurs basées sur la négociation avec les propriétaires car nous n'avons aucun pouvoir réglementaire».

Non militant, le Conservatoire, qui est subventionné par le ministère de l'Environnement, le Conseil régional du Limousin et par les Conseils généraux des trois départements, fonctionne en effet comme une association partenariale : il est l'interlocuteur privilégié des associations de protection de la nature, des collectivités territoriales, des administrations et autres instances et même des particuliers représentés au sein de trois collèges. Par ailleurs, toutes les disciplines des sciences de la nature figurent au sein d'un conseil scientifique consulté sur toutes les décisions à prendre : «Nous nous efforçons avant tout de trouver des solutions consensuelles, précise Philippe Barry. La "méthode conservatoire" s'appuie sur la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage des espaces à préserver, en concertation avec les propriétaires privés, les communes ou les usagers ».

Pas de "mise sous cloche"

Une gestion rendue possible grâce à la mise en œuvre des différents outils représentés par l'acquisition, la location ou encore la convention de gestion. L'acquisition étant un moyen sûr mais coûteux, le Conservatoire Régional d'Espaces du Limousin, depuis sa création, tente d'abord de passer des conventions avec les collectivités locales communes ou départements : «Pour l'instant, poursuit Philippe Barry, nous travaillons surtout avec des communes avec lesquelles nous passons des conventions pour l'entretien de sites et leur ouverture au public. C'est notamment le cas avec la commune de Bussière-Boffy avec laquelle nous sommes en pourparlers pour une convention concernant une lande communale et à laquelle nous avons acheté des landes à bruyères et un filon rocheux. Depuis la création du Conservatoire, nous avons également acquis le moulin à chauve-souris de Sarran, en Corrèze, dont on a beaucoup parlé, et nous travaillons actuellement sur l'entretien de landes à bruyères sur le plateau de Millevaches, en partenariat avec des acteurs locaux et un agriculteur, car, lorsque l'on entreprend une action, un plan de gestion est immédiatement mis en place. En aucun cas il ne s'agit de "mise sous cloche", comme d'aucuns continuent à le penser. »

Superbe site sauvage et naturel, surélevé et isolé.

Un trésor du patrimoine européen

Créé lors du plissement alpin, le bassin de Gouzon fut comblé de sables, limons et argiles amenés de tout le bassin de la Voueize. Puis, au quaternaire, le volcanisme voisin, ravivant le réseau de failles et créant le cours actuel de la Voueize, a fait se vider l'ensemble du bassin, à l'exception de l'étang des Landes qui s'est alors surélevé et isolé.

Cet étang a donc une origine naturelle dont l'histoire remonte à plusieurs millions d'années. La surface importante de l'étang des Landes (120 ha), de même que la riche végétation qui l'occupe sur près de la moitié de sa surface, dans un site où l'activité humaine a longtemps su se faire discrète, en font un milieu de nidification et de passage d'un grand nombre d'oiseaux dont certaines espèces sont à ce jour menacées.

Parmi cette avifaune remarquable, il faut noter la présence d'espèces remarquables comme le héron pourpré, le héron bihoreau, le grand butor, la grue cendrée et divers rapaces, dont le rare balbuzard. A ce titre, l'étang des Landes est recensé aux inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et des Zones d'Importance Communautaires pour les Oiseaux (ZICO).

Le seul étang naturel de la région

Mais, pour le Conservatoire régional, la grande affaire des mois à venir est sans aucun doute l'acquisition de l'étang des Landes. D'une superficie de 120 hectares sur la commune de Lussat, dans la plaine de Gouzon, au nord-est de la Creuse, cet étang, qui date de l'ère tertiaire, est certainement le site exceptionnel du Limousin : «C'est le seul étang naturel de la région, indique le directeur du Conservatoire régional. Très intéressant sur le plan botanique, il abrite également des oiseaux uniques en Limousin et c'est une étape migratoire très importante. L'étang des Landes est d'ailleurs reconnu comme une Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux».

Le propriétaire de l'étang – actuellement loué pour la pêche et la chasse – souhaitait le vendre tout en désirant conserver toutes ses qualités au site. Le Conservatoire offrant les meilleures garanties, une promesse de vente a été passée. En prenant toutes les précautions nécessaires, ce site exceptionnel pourra être utilisé comme support pédagogique et scientifique. Plusieurs actions sont déjà programmées : animations destinées aux scolaires et aux centres de vacances, base de recherche scientifique en zoologie, botanique et hydrobiologie, support à l'organisation de colloques et animations auprès du grand public. Par ailleurs, le Conservatoire s'engage à y maintenir les activités de chasse et de pêche préexistantes.

Pour financer l'acquisition de cet étang, le ministère de l'Environnement, qui en fait une priorité nationale, apportera son aide financière, à hauteur de 20%. Le Conseil régional du Limousin et le Conseil général de la Creuse soutiennent également l'opération. Mais ces soutiens ne suffisant pas, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin lance une souscription publique auprès des particuliers et des entreprises. Une première dans le domaine de l'environnement : «Plus de 900 entreprises ont été contactées pour parrainer cette acquisition et un certain nombre nous ont déjà fait part de leur intérêt. La souscription est également ouverte aux particuliers : grâce à un système de parts d'un minimum de 200 F, chacun peut contribuer à l'acquisition d'un site vieux de plusieurs millions d'années. Tous les partenaires qui souhaitent s'associer à cette action le peuvent, dans le respect des engagements pris par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. Car, répétons-le encore une fois, il ne s'agit pas de faire de l'étang des Landes une "mise sous cloche". Toutes les personnes qui se sentent concernées par cette acquisition peuvent dès à présent entrer en contact avec Espaces Naturels du Limousin, opération étang des Landes, ferme de l'Echo, Domaine des Vaseix, 87430 Verneuil-sur-Vienne».

Dominique PIERSON.

Premières actions sur un site naturel remarquable : la Butte de Frochet (Bussière-Boffy, 87)

« Le 16 décembre 1993, M. Jean-Pierre LONGEVILLE, Maire de Bussière-Boffy et M. Patrick LABIDOIRE, Président d'Espaces Naturels du Limousin, ont signé la 1ère convention de gestion associant notre organisme et une collectivité locale. Celle-ci porte sur l'entretien et la mise en valeur d'une lande de plus de 10 ha. Cela vient compléter les acquisitions et conventions de gestion déjà réalisées par notre association sur le site. » Extrait de la Lettre de Contact n°2 de Février 1994.

– « LE POPULAIRE DU CENTRE » – Lundi 20 décembre 1993

PATRIMOINE

La Butte de Frochet placée sous protection

Une convention entre le Conservatoire régional des espaces naturels et la commune de Bussière-Boffy protège le site, la légende et le quartz...

« C'EST pour préserver ce magnifique site, sa diversité biologique et son vaste panorama que le Conservatoire des espaces naturels du Limousin a décidé d'acquérir les rochers et de passer des conventions de gestion avec des propriétaires privés et la commune de Bussière-Boffy ». Le site en question n'est autre que la Butte de Frochet. L'engagement est celui de Philippe Barry, le directeur du Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin (*).

L'union des deux parties s'est contractualisée jeudi soir dans la salle des fêtes de Bussière-Boffy, en Haute-Vienne. Le document a été ratifié à la fois par Patrick Labidoire, le président du Conservatoire, et par Jean-Pierre Longeville, le maire de Bussière-Boffy.

Un tout jeune conservatoire qui n'en est pas pour autant à sa première réalisation. Entre autres, à l'occasion, il a montré en images (diaporama) à son nouveau partenaire deux réalisations en Corrèze (voir encadré).

« Sauvegarde des espèces, respect du site naturel de l'équilibre écologique et des espèces animales et végétales. » Voilà la teneur du premier article de la convention. Une première du genre établie pour dix années consécutives.

Le site de la Butte de Frochet occupe une longue crête qui domine le département de la Charente à l'ouest et la basse Marche au nord. C'est un prolongement vers le nord-ouest des monts de Blond.

« La faille d'Oradour est, elle, jalonnée par un important filon de quartz qui s'étend, en fait, sur plus de 40 km de longueur. Ici, cela constitue l'un des intérêts principaux du site. » Philippe Barry précise encore : « L'autre intérêt provient de sa végétation, notamment des friches développées sur le chaos quartzeux ainsi que par des landes sèches atlantiques relictuelles de vaste étendue ».

Pouvoir mystérieux

Le Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin s'attachera donc à préserver sans « mettre pour autant sous cloche ». Philippe Barry s'explique : « Un site comme la Butte de Frochet et, en particulier, la lande à Callune a été façonné et entretenu par l'homme (pâturage et fauchage). Si l'on veut aujourd'hui conserver les qualités biologiques et paysagères de ce biotope particulier, il faut poursuivre l'entretien afin que cette colline (...) ne soit pas colonisée par la fougère aigle et les arbustes ».

Jean-Pierre Longeville tient pour sa part à s'en féliciter : « La Butte de Frochet a de tout temps exercé un pouvoir mystérieux pour les habitants des environs. Cet amas de rochers a servi maintes et maintes fois aux conteurs et écrivains qui ont laissé divagué leur imagination tout au long des siècles... » La légende passe par « le Rocher du Chien » ou encore par « la Fontaine aux lapins ».

Des ovins et une bergère

Jean-Pierre Longeville insiste bien sur cette mémoire locale : « "La chèvre du mois de mai", "Le cheval bayard" et "La messe de minuit" font partie de la légende racontée par les anciens du village de Roche qui étaient propriétaires de la Butte jusqu'en 1973... »

Le facteur déclenchant qui a poussé la commune à passer un accord avec le conservatoire remonte à l'intervention de Jean Charbonnières auprès de la Direction régionale de l'environnement. A l'époque, la nouvelle circulait que le filon de quartz qui traverse la butte risquait d'être exploité par une entreprise.

Commentaires du maire : « Cela aurait défiguré, pollué et transformé le paysage actuel. Le Conseil municipal, hormis une ou deux personnes qui pensent que l'on brade les biens communaux, remercient aujourd'hui le conservatoire qui a aussitôt entrepris les démarches pour la sauvegarde de ce site ».

En conclusion, Patrick Labidoire a rassuré les habitants : « N'ayez aucune crainte, nous ne ferons pas de carrière (...). Pour rendre au site son authenticité, nous pouvons envisager plusieurs choses. Pourquoi ne pas voir des ovins et une bergère... » On ne demande qu'à voir.

Didier LAGEDAMON.

(*) *Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin, 1, rue des Allois, 87000 Limoges, tél. 55.34.24.42.*

Patrick Labidoire et Jean-Pierre Longeville ont signé pour 10 ans.

De projet en projet

Le Conservatoire a déjà mené deux projets considérés comme importants. Tout d'abord l'acquisition de 3 hectares de prairies naturelles sur les rives de la Corrèze où sont construits une maison, un four à pain et un moulin en ruine. Ce dernier a été mis hors d'eau afin de sauvegarder une importante colonie de reproduction de deux espèces de chauve-souris rares et menacées.

Puis, deuxième temps, le conservatoire a loué une quarantaine d'hectares de landes à bruyères et de tourbières sur le plateau de Millevaches, à Saint-Merd-les-Oussines. Sur le site, le Conservatoire travaille en étroite collaboration avec un agriculteur local. Ce dernier a installé un troupeau de brebis limousines dans un enclos de 5 hectares construit par des bénévoles.

25 spécialistes. —Le Conservatoire a été créé le 22 février 1992. Il s'appuie sur un conseil scientifique pluridisciplinaire composé de 25 spécialistes issus de domaines aussi divers que la botanique, la zoologie, l'halieutique, la géologie, l'ornithologie... Ce conseil, pleinement autonome, décide de l'intervention sur les sites et met en place les plans de gestion. Son avis est obligatoire avant toute décision du conseil d'administration.

Siègent au conseil d'administration des représentants des trois conseils généraux du Limousin, du Conseil régional, des communes, des associations, trois membres du conseil scientifique, quatre individuels ainsi qu'un représentant de la Direction régionale de l'environnement.

La convention en pointillé...

Un programme de gestion sera établi « à la diligence du conservatoire, en liaison avec le propriétaire sur la base d'un bilan écologique. Ce bilan précisera la nature, l'importance et la localisation des aménagements à réaliser ».

Les investissement nécessaires à la conservation, à la restauration du milieu naturel et à l'accueil du public « sont à la charge du conservatoire sauf participation volontaire du propriétaire. Leur financement est assuré par mesures du crédit annuel disponible et sera dissous par le conseil d'administration ».

« Seront interdites sur le territoire toute construction même provisoire ou légère, le camping (...), l'accès à la circulation des véhicules à moteur à l'exception des véhicules de sécurité, du propriétaire et des véhicules à usage agricole (...) »

18 ans après

Le Conservatoire maîtrise désormais 31 ha dont 17 en convention et 14 en pleine propriété. Une dernière acquisition de 0,95 ha complètera définitivement l'action foncière.

Les actions de restauration des landes sont quasiment achevées.

Un sentier d'interprétation est en projet en partenariat avec la commune de Bussière-Boffy par l'intermédiaire du programme Leader Haut-Limousin. Ce sentier aura pour but de faire découvrir le patrimoine naturel et culturel du site à travers les légendes et contes qui existent sur les landes.

1994

La Haute-Vienne, territoire privilégié du Conservatoire

Les chiffres

- 5 sites gérés
- 141 ha
- 9 salariés
- Budget : 1 176 000 Francs

Le Conservatoire s'investit sur la tourbière des Dauges (Saint-Léger-la-Montagne, 87)

« Située dans le massif dit des Monts d'Ambazac, cette tourbière bénéficie d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. C'est un site naturel majeur de la Région qui présente un grand intérêt tant sur le plan paysager que floristique ou faunistique. A l'initiative de l'Association Universitaire Limousine d'Étude et de Protection de l'Environnement (AULEPE), une procédure de classement en Réserve naturelle est en cours. Espaces Naturels du Limousin est en train d'acquérir quelques parcelles appartenant à des particuliers (environ 4 ha) tandis que le Conseil Général de la Haute-Vienne a acheté une trentaine d'hectares que possédait la SAFER ». Extrait de la Lettre de Liaison N°3 (non datée).

1998 Le décret n°98-842 classe la tourbière des Dauges en Réserve Naturelle Nationale, le 15 septembre.

1999 Le Préfet de région nomme le Conservatoire gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la tourbière des Dauges, le 14 mars. Recrutement du Conservateur Philippe DUREPAIRE.

2001 Restauration de la lande sèche du Puy rond.

2002 Recrutement du chargé de suivis écologiques (Karim GUERBAA).

2003 Approbation du plan de gestion et enlèvement de la ligne électrique.

2004 Inauguration de la maison de la réserve et création du cd rom avec l'IUFM de Limoges.

2005 Recrutement de Murielle LENCROZ, responsable pédagogique. Un agriculteur de Sauvagnac (Philippe BONNETAUD) souscrit un contrat d'agriculture durable, l'ensemble de la tourbière est ainsi pâturée. Réalisation d'une étude préalable à la muséographie de la maison de la Réserve.

2006 Arrêté de désignation du site Natura 2000 sur le même périmètre que la réserve. Le CG87 réalise une aire de stationnement à proximité de la maison de la Réserve et la signalétique routière.

2007 Mise en place du GPtO (sentier d'interprétation par GPS) avec le CG87. Découverte d'une rareté botanique : la Bruchie des Vosges.

2008 Signature d'une convention d'assistance technique sur 80 ha portant sur la propriété de Mme TARNEAUD (« les Sauvages ») jouxtant la tourbière des Dauges.

2009 Recrutement d'une animatrice à ¼ temps. Fin de la deuxième phase de travaux de la maison de la réserve. Le CEN achète 9 hectares (Côtes de la Ribière) et porte un contrat Natura 2000 de restauration de landes de plus de 97 000 euros. Demande d'extension de site Natura 2000 sur une surface totale de 647 ha. Mise à disposition pour 20 ans de 10 ha de la Tourbière de Mallety (St-Léger-la-Montagne).

2010 Démarrage d'une thèse, en 2010, sur l'écohydrologie de la tourbière. Création de la « Symphonie des Dauges » avec une association de déficients visuels. Découverte d'une nouvelle station de Lycopode inondé.

2011 Recrutement d'Anaïs LEBRUN afin de développer en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional une animation foncière destinée à acquérir des zones humides dans les Monts d'Ambazac (52 hectares en cours d'acquisition en 2012).

2012 Dépôt du dossier de candidature du domaine « les Sauvages » au titre de Réserve Naturelle Régionale (70 ha).

1995

Le Conservatoire s'installe : premiers succès et une déception de taille

Élection d'un nouveau Président : Michel VINCENT

Le 1er avril 1995, Michel VINCENT, Colonel en retraite du Génie de l'Armée de Terre, est élu à la présidence du Conservatoire. Il y restera jusqu'au 1er avril 2000. Michel VINCENT a tout d'abord été Secrétaire adjoint puis Trésorier de notre association qu'il a connue plus particulièrement lors de l'étude de préfiguration d'un Conservatoire d'espaces naturels en Limousin menée par la FLEPNa (devenue Limousin Nature Environnement). Un moment marquant de la vie de Président de Michel VINCENT : *« lors de la tempête de 1999, l'équipe salariée du Conservatoire s'est mobilisée et a apporté une aide humaine et technique, très importante et appréciée, à la commune de Saint-Gence. »*

Le CREN n'achètera pas l'Étang des Landes

« Le Conseil Général de la Creuse qui, en 1994, avait décliné notre offre d'achat en commun, vient de décider d'acheter le domaine, et sans nous cette fois-ci. Le vendeur lui accorde la priorité car il paye sans délai. Nous avions besoin de 18 mois avec l'aide d'Espaces Naturels de France. L'acquisition n'est pas une fin en soi. Notre raison d'être nous fait au contraire privilégier la préservation écologique des sites. Je souhaite donc, avec le Conseil d'administration, que nous soyons appelés, le moment venu, à contribuer de façon significative à la gestion de cet espace de qualité. Pour garantir notre savoir-faire, nous disposons d'un Conseil scientifique dont la vocation est limousine sans exclusive et la compétence pluri-disciplinaire. » Extrait de l'Editorial de Michel VINCENT, Président, Lettre de liaison n°5, septembre 1995.

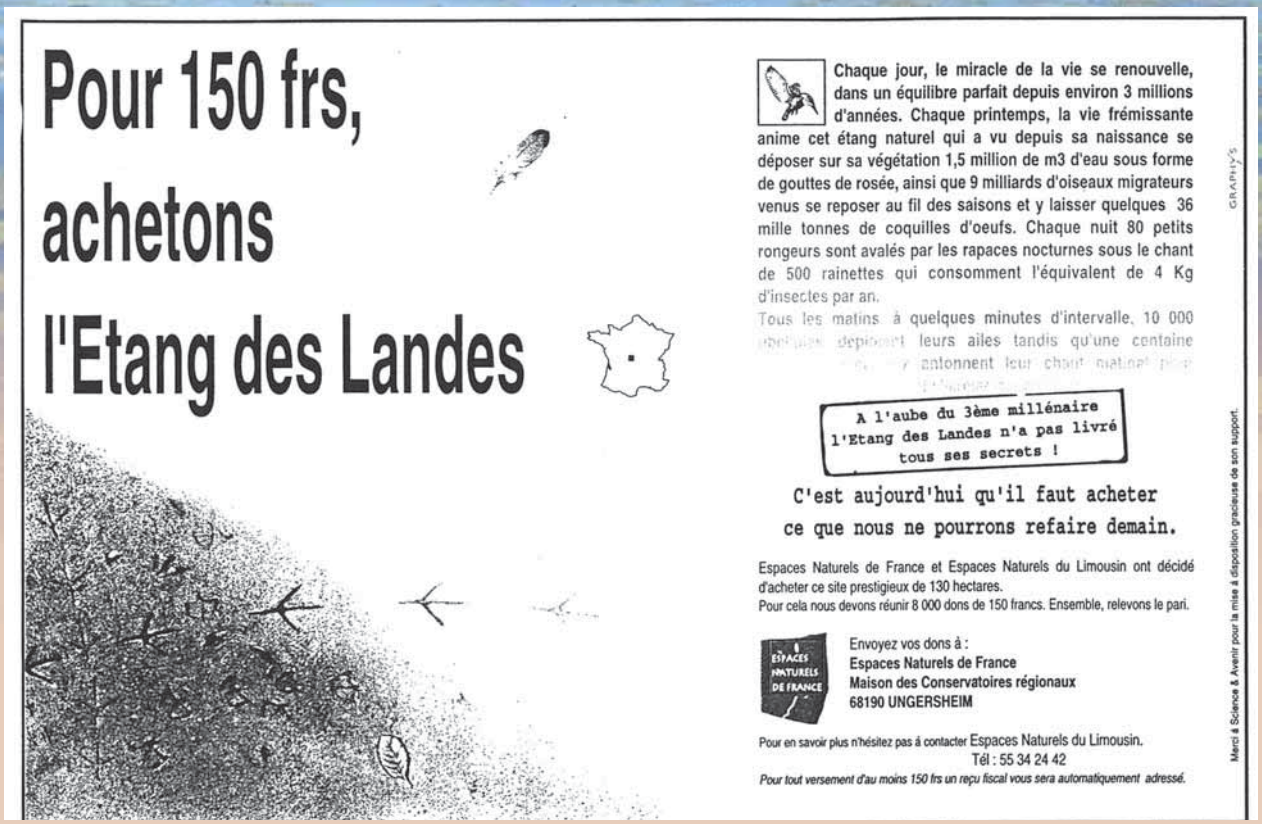

Pour 150 frs, achetons l'Etang des Landes

Chaque jour, le miracle de la vie se renouvelle, dans un équilibre parfait depuis environ 3 millions d'années. Chaque printemps, la vie frémissante anime cet étang naturel qui a vu depuis sa naissance se déposer sur sa végétation 1,5 million de m3 d'eau sous forme de gouttes de rosée, ainsi que 9 milliards d'oiseaux migrateurs venus se reposer au fil des saisons et y laisser quelques 36 mille tonnes de coquilles d'oeufs. Chaque nuit 80 petits rongeurs sont avalés par les rapaces nocturnes sous le chant de 500 rainettes qui consomment l'équivalent de 4 Kg d'insectes par an.

Tous les matins à quelques minutes d'intervalle, 10 000 oiseaux déploient leurs ailes tandis qu'une centaine entonnent leur chant matinal

A l'aube du 3ème millénaire l'Etang des Landes n'a pas livré tous ses secrets !

C'est aujourd'hui qu'il faut acheter ce que nous ne pourrons refaire demain.

Espaces Naturels de France et Espaces Naturels du Limousin ont décidé d'acheter ce site prestigieux de 130 hectares.
Pour cela nous devons réunir 8 000 dons de 150 francs. Ensemble, relevons le pari.

ESPACES NATURELS DE FRANCE

Envoyez vos dons à :
Espaces Naturels de France
Maison des Conservatoires régionaux
68190 UNGERSHEIM

Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter Espaces Naturels du Limousin.
Tél : 55 34 24 42

Pour tout versement d'au moins 150 frs un reçu fiscal vous sera automatiquement adressé.

GRAPHYS

Merci à Science & Avenir pour la mise à disposition gracieuse de son support.

Les chiffres

- 10 sites gérés
- 188 ha
- 9 salariés
- Budget : 1 290 000 Francs

Première étude sur les landes à serpentine et première convention signée avec une commune et une ACCA : la lande à Serpentine de Saint-Laurent (La Roche-l'Abeille, 87)

LA ROCHE-L'ABEILLE

16/10/95 Le Populaire

CONVENTION EXEMPLAIRE

La Lande de Saint-Laurent va retrouver flore et faune

DANS le cadre de la préservation des espaces naurels, les 60 hectares de la Lande de Saint-Laurent vont être gérés en partenariat pour redonner au site sa biodiversité et lui restituer flore et faune.

Pour la première fois en Haute-Vienne, une convention visant à la restauration du patrimoine paysager, à la réimplantation de la faune et de la flore dans un espace protégé a été signé entre les naturalistes que sont les responsables du Conservatoire régional des Espaces naturels du Limousin, les chasseurs membres d'une association communale de chasse agréée et les élus communaux. Cela s'est passé à La Roche-l'Abeille et revet une valeur exemplaire car ce n'est pas si souvent qu'une telle « union sacrée » se manifeste sur le terrain. Aux intérêts communs, s'est ajoutée une volonté réciproque de préserver un patrimoine naturel particulièrement remarquable.

Quand l'herbe redeviendra verte...

La Lande de Saint-Laurent est un espace désertique d'environ 60 hectares situé à moins de 2 kilomètres du bourg de La Roche-l'Abeille. L'histoire, petite ou grande, dit que le lieu fut le témoin de farouches batailles lors des guerres de religion, mais ce qui est certain c'est que cette lande balayée par les vents qui est caractérisée par des affleurements rocheux, présente un intérêt biologique certain, reconnu bien avant le début du siècle.

L'inventaire a permis de recenser des espèces végétales rares et une faune assez remarquable.

Cela explique que le site bénéficie d'un arrêté préfectoral de Protection de Biotope depuis octobre 1994.

Autrefois entrenue par fauchage et paturage, la lande de Saint-Laurent tend aujourd'hui à perdre sa valeur patrimoniale. La dynamique de colonisation de certaines espèces (ronces, fougères et bourdaine) est rapide et portera à court terme atteinte à l'intégrité de la flore et de la faune.

L'aspect blanchâtre actuel des herbes s'explique par le fait qu'il n'y a plus l'aspect vert de nouvelles pousses et l'ensemble s'étiole.

Les ovins à la rescousse

Les interventions seront de deux ordres. D'abord, un débroussaillage mécanisé ou manuels sur des ajoncs ou des ronces, puis l'apport animal de moutons de race limousine qui joueront le rôle de tondeuses écologiques. Aprés ce « nettoyage » humain et animal, on reverra certainement un sol où les pousses seront redevenues vertes et permettront le retour normal de la faune.

Les chasseurs de l'ACCA qui ont implanté au pied de la Lande un parc à lapins espèrent bien ensuite procéder à des lâchers et observer vie et reproduction sur le site ce qui ne pourrait être le cas actuellement. Le développement d'autres espèces comme le faisan pourrait aussi être envisagé.

Restauration d'un espace naturel, retour d'une faune agréable pour les chasseurs, remise en valeur d'un patrimoine communal; pas de doute tout le monde y trouve son compte !

Pour cette opération qui se concrétisera cet hiver et se poursuivra au printemps, la convention a été signée à La Roche-l'Abeille, par MM. Vincent, président du Conservatoire régional des Espaces naturels du Limousin, Blancher, maire de La Roche-l'Abeille, et Ségue, président de l'ACCA de la commune, en présence de MM. René Rebière, vice-président du Conseil général, délégué à l'Environnement; Tricard, président de la Fédération départementale des chasseurs; Pradeilles, représentant le Préfet de Région.

NOTRE PHOTO : **La visite sur le site.**

« *Etude sur les serpentines : les serpentines sont des roches basiques qui affleurent en Limousin au milieu d'un ensemble de roches granitiques très acidiphiles. Les landes à serpentines sont donc d'un haut intérêt paysager et biologique, puisqu'elles abritent des espèces animales et végétales rares en Limousin, que l'on trouve le plus souvent sous climat méditerranéen et sur substrat calcaire. Un chargé d'étude en Contrat qualification se charge de synthétiser les données régionales. A suivre....* » Extrait de la Lettre de liaison N°4 (Mars 1995).

1995 est également l'année où le Conservatoire a signé une convention de gestion avec la commune et l'ACCA de La Roche l'Abeille pour assurer la gestion de la lande à serpentine de Saint-Laurent.

3 ans après

Extrait du bulletin de liaison n°13 de décembre 1998 : *« En Haute-Vienne, la quasi absence de Brebis limousine, et sur les serpentines d'éleveurs qui soient d'accord pour faire paître leurs animaux, a conduit le Conservatoire à constituer un troupeau de quelques dizaines de têtes, pour entretenir des sites majeurs. Les résultats du pâturage extensif s'avérant très positifs, il a été décidé de donner une nouvelle dimension à cette gestion pastorale, en recrutant un berger qui a pris ses fonctions le 1er décembre 1998 : il aura la charge du troupeau et devra assurer sa conduite en parcours libre, sans clôture. »*

Première acquisition du CREN de forêts sur pente : le Saut de la Virolle (Lestards, 19)

« L'acquisition de 4 ha a eu lieu le 13 juin 1995. Cachée au bas des pentes abruptes du cours de la Vézère, cette charmante cascade n'est pourtant pas l'unique intérêt du lieu. Sur le flanc exposé au Sud, la station à Lycopode en massue est une des dernières en Limousin. Les formations végétales alentours sont celles que l'on trouve dans les ravins et éboulis des régions montagneuses, d'où leur intérêt certain pour le Limousin. » Extrait de la Lettre de liaison n°5, septembre 1995.

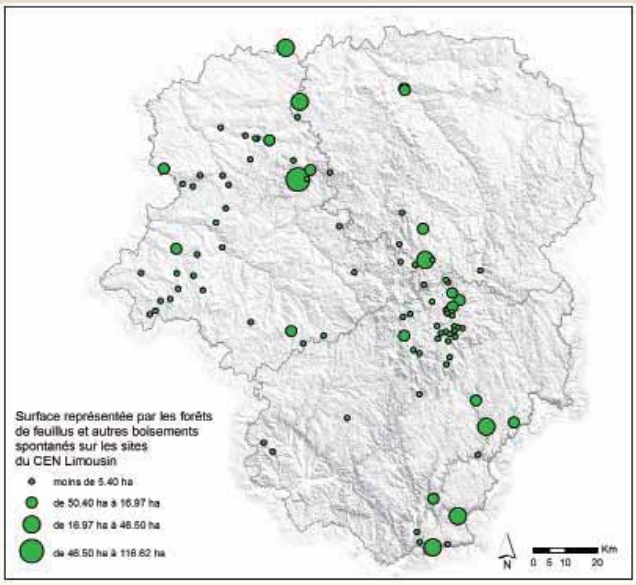

17 ans après

Le renouvellement du plan de gestion en 2011 a permis au Conservatoire d'obtenir la maîtrise d'usage, par le biais de conventions de gestion, de 8,4 hectares incluant notamment l'étang de Coissac ainsi que sa tourbière. En outre, plus de 7 ha de forêts sur pente sont en cours d'acquisition par le Conservatoire complétant ainsi la maîtrise foncière du site et la protection de ces milieux particuliers. Un sentier de découverte est en cours d'aménagement en partenariat avec la commune de Lestards, la communauté de communes de Bugeat Sornac et le Parc Naturel Régional de Millevaches.

Cette 1ere action sur le Saut de la Virolle a marqué le début d'autres actions du Conservatoire sur les milieux forestiers, plus particulièrement ceux inclus dans les gorges de la Dordogne. Ainsi le Conservatoire intervient sur 653 ha de forêts de feuillus dont 170 en propriété.

Mise en place des ZNIEFF pour le compte de l'Etat

« La Direction Régionale de l'Environnement du Limousin a confié à ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN l'actualisation de l'inventaire des ZNIEFF, qui devrait durer 3 ans. Laurent CHABROL a été recruté pour mener à bien ce travail. »

17 ans après

Le constat est assez évident : la très grande majorité des surfaces préservées par le Conservatoire sont des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF). Rien d'étonnant à cela puisque l'inventaire des ZNIEFF a été mis en place pour que les sites naturels à enjeux écologiques soient reconnus et pris en compte lors des projets d'aménagement. La majeure partie des sites écologiques les plus riches de la région en fait donc partie.

Bilan des surfaces gérées par le CEN Limousin au sein des ZNIEFF		
	Surface gérée par le CEN Limousin (en ha)	Part du total de la surface gérée par le CEN (en %)
TOTAL surface CEN au sein des ZNIEFF 1 et 2 (*)	1 946	80
dont ZNIEFF de type 1	1 382	57
dont ZNIEFF de type 2	1 406	58
Surface CEN hors ZNIEFF	471	20
TOTAL	2 417	100

(*) NB : des ZNIEFF de type 1 sont comprises dans des ZNIEFF de type 2 ; le total des surfaces en ZNIEFF (1 946 ha) n'est donc pas le total des 1 382 ha de ZNIEFF de type 1 et des 1 406 ha de ZNIEFF de type 2.

GUIDE 03/01/95

« Les Tisaniers » au secours des bruyères corréziennes

La Fondation de France a retenu une trentaine d'expériences de génie écologique pour valoriser les espaces en péril. Les bruyères corréziennes en font partie.

Que faire des espaces abandonnés ? En 1991, la Fondation de France lance un appel à idées sur ce thème qui représente un problème et un enjeu écologique, voire économique. 70 opérations ont été soutenus depuis le lancement de l'opération. L'objectif : trouver des solutions qui permettent de réhabiliter les espaces dégradés, inventer de nouveaux usages pour les territoires abandonnés par l'agriculture ou l'industrie. Et aussi donner des idées à ceux qui en manqueraient.

Dans un ouvrage intitulé « Territoires dégradés : quelles solutions ? », 33 expériences ingénieuses et inédites sont évoquées. Elles démontrent que l'abandon des terres n'est pas inéluctable, qu'il existe de nouvelles façons de gérer ces espaces en leur redonnant une valeur. Parmi ces expériences, celle du GIE « Les Tisaniers », qui a redonné une vie nouvelle aux bruyères corréziennes du plateau, grâce aux cosmétiques, a retenu l'attention de la Fondation.

« Quand la bruyère est fleurie au flanc des Monédières »... Jean Maison la cueillait à la faucille de 1976 à 1986. Mais les coûts de production devenaient trop élevés, les sites de cueillettes rares. Au sein d'un GIE, « Les Tisaniers », Jean Maison avec d'autres cueilleurs-producteurs ont démarré un programme ambitieux en trois volets : l'inventaire des landes à bruyères avec l'association Hortus, des essais de mécanisation de la récolte avec Marc Poulet, un éleveur de moutons, une recherche de produits possibles pour valoriser la bruyère avec le laboratoire de chimie physique de la faculté de pharmacie de Limoges.

Entre 1982 et 1992, ce programme fait ses premiers pas grâce à l'appui de la DRAF Limousin et la Fondation de France. Il aboutit à la mise au point d'une récolteuse automotrice, d'une chaîne de broyage-pulvérisation-tamisage et d'une ligne de produits cosmétiques à base de bruyère. Si la bruyère trouve un marché, les landes ne seront plus abandonnées ou livrées aux résineux. D'autre part, leur méthode favorise la remise en état des landes et même la création de nouvelles. C'est ainsi qu'a démarré en 1992 un essai sur cinq ans qui consiste à observer, avec l'encadrement scientifique du Conservatoire des espaces naturels du Limousin, les conditions de réimplantations de la bruyère sur des terres labourées et semées de seigle. Le Conservatoire a en charge la gestion de 40 hectares par convention avec leur propriétaire. Il achète les clôtures et réalise le suivi biologique, le propriétaire-éleveur y fait paître ses moutons, « Les Tisaniers » y coupent la bruyère. 60 hectares supplémentaires sont gérés par « Les Tisaniers » en accord avec les propriétaires. A l'autre bout de la chaîne, une gamme de produits à base de bruyère est désormais commercialisée par « Les Tisaniers » : savon, shampooing, complément alimentaire, tisanes... (extrait du recueil « Territoires dégradés : quelles solutions ? », page 23 à 25).

Pour ce procurer le guide de la Fondation, il suffit d'écrire à la Fondation de France, Jean-Claude Fages, 40, avenue Hoche, 75008 Paris, accompagné d'un chèque de 150 F, plus 16 F de port. Cet ouvrage fait partie de la collection Repères avec le soutien du ministère de l'Environnement et de l'Agriculture. Il est préparé et rédigé par le groupe Geyser et comporte 116 pages et 150 illustrations. Pour tous renseignements complémentaires : tél. 16 (1) 44.21.31.89.

Le premier logo du CREN

Il réprésente le contour schématique du Limousin, traversé par quelques rivières qui prennent naissance grâce aux tourbières et aux sources. Quelques années plus tard, « Conservatoire Régional » sera ajouté sous le logo.

ESPACES NATURELS du LIMOUSIN

Nomination officielle du premier Conservateur bénévole sur un site du Conservatoire

« Marcel CRUVEILLIER portera un œil attentif et averti sur toutes les activités et événements relatifs à la lande du Cluzeau et de la Flotte (Meuzac et Château-Chervix 87). »

17 ans après

Le Conservatoire compte seulement 4 conservateurs bénévoles. En plus de Marcel CRUVEILLIER, Monsieur Claude MAGNAT est depuis 2009 le second conservateur. Il intervient sur la lande de la Saumagne (St-Maurice-la-Souterraine 23). En 2010, Monsieur Jean-Pierre MASSIAS (ancien administrateur du Conservatoire et ancien maire de Vignols) est conservateur bénévole du site du Moulin de Vignols (19). En 2011, Nicole RAYNAUD est conservatrice bénévole de la Butte de Frochet.

1996

Prélude à des actions de grande envergure sur le Plateau de Millevaches

Mise en place à titre expérimental du premier Document d'Objectifs de la région : Landes et zones humides de la haute-Vézère (LIFE Tourbières de France)

« Le Conservatoire participe depuis le mois de décembre 1995 à deux programmes européens LIFE en tant que maître d'œuvre local.
Le 1er concerne la protection des tourbières les plus remarquables du territoire national. Dans notre région, la tourbière des Dauges (87) et la tourbière du Longeyroux (19) ont été choisies pour être le lieu des expériences de gestion menées dans le cadre de ce programme, financé par moitié par l'Union européenne, pour 25% par l'Etat, le solde étant versé par les locaux.
Le 2ème a pour objet la préparation d'un plan de concertation pour la protection des landes sèches et tourbeuses d'une Zone Spéciale de Conservation de 4 500 hectares qui a été délimitée sur le Plateau de Millevaches en Corrèze. Un comité de suivi présidé par le Préfet de la Corrèze sera mis en place et regroupera tous les acteurs socio-économiques potentiellement concernés. » Extrait du Bulletin n°6 (Janvier 1996).

2 ans après

Extrait du bulletin de liaison n°11 de juin 1998 : « Ce programme a permis :
- de poursuivre les travaux d'entretien et de restauration de biotopes sur la tourbière des Dauges : création de clôtures, fauche de lande tourbeuse, remise en pâturage, bûcheronnage
- d'améliorer les connaissances sur les sites corréziens de Négarioux-Malsagne et du Longeyroux
- d'acquérir environ 80 ha sur la tourbière du Longeyroux, de réaliser son plan de gestion et de lancer son application avec les partenaires locaux, en particulier les agriculteurs et les communes »

ENVIRONNEMENT

Le Populaire du Centre ?

Directive "Habitats" : L'affaire de tous

ORGANISEES conjointement par la préfecture de la région Limousin et la Diren (Direction régionale de l'environnement), les rencontres Natura 2000 se sont déroulées jeudi au Centre régional de documentation pédagogique.

Objectif de ces rencontres auxquelles étaient conviés tous ceux qui en tant que personnes ou associations œuvrent pour l'environnement : la présentation de la directive européenne concernant la « conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage » appelée directive « Habitats » et qui complète la législation de conservation de la nature mise en place avec la directive « Oiseaux ».

Jusqu'en 2004

Située au carrefour des quatre principales régions biogéographiques de la communauté, la France est particulièrement concernée par la constitution du réseau Natura 2000, soit la constitution de zones spéciales de conservation. La directive vise non seulement à protéger les plantes et les animaux les plus menacés de la communauté mais surtout, et c'est la grande nouveauté, des types d'habitats naturels en tant que tel, et non plus seulement comme milieux de vie d'espèces.

Elle s'intègre dans le cadre du quatrième programme d'action communautaire en matière d'environnement, le cinquième programme renforçant les dispositions concernant la conservation de la nature et des ressources naturelles. Le nouvel instrument financier pour l'environnement (Life) permet à la communauté de participer financièrement aux projets de protection d'« Habitats ». Par ailleurs, de nouvelles orientations de la politique agricole commune concourent à cette volonté de gestion du patrimoine naturel dans le cadre d'un nouveau partenariat. Enfin, la directive « Habitats » contribue à la réalisation de la convention sur la biodiversité adoptée au « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro en juin 92. Tous les six ans, un rapport rendant compte de l'application de la directive doit être établi par chaque Etat membre. La directive fixe par ailleurs les recherches et les travaux scientifiques nécessaires ainsi que les procédures de réintroduction d'espèces indigènes à un territoire et l'introduction intentionnelle d'espèces non indigènes.

A partir du 5 juin, les Etats membres disposent de deux ans pour transposer la directive « Habitats » dans leur droit national, mais la mise en place du réseau des sites Natura 2000 s'étalera jusqu'en 2004.

Période d'inventaire

La première étape nécessaire à la mise en œuvre de cette directive était une phase d'inventaire basée sur le recensement des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. C'est dans ce cadre que s'inscrivaient les rencontres régionales Natura 2000, réunion d'information mais également d'échanges, auxquelles étaient associés les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et les associations.

Ces rencontres Natura 2000 se sont déroulées jeudi au Centre régional de documentation pédagogique.

Elles étaient notamment l'occasion de présenter les premiers travaux de recensement réalisés en Limousin par le Conservatoire régional d'espaces naturels : « Nous disposions de l'inventaire ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) rappelle Philippe Barry, responsable du conservatoire régional et chargé par la Diren de ce travail préliminaire. C'est donc d'abord une étude bibliographique croisée entre cet inventaire et les annexes de la directive « Habitats » que nous avons menée. Sur 240 ZNIEFF, nous en avons isolé 178 concernées par les directives : 55 en Haute-Vienne, 46 en Creuse, 77 en Corrèze, intéressant plus particulièrement les tourbières, étangs, landes humides ou sèches, serpentines, pelouses calcaires, châtaigneraies, forêts de feuillus ainsi que diverses espèces telles les chiroptères, la loutre, le saumon, l'écrevisse à pieds blancs.

A terme, le réseau Natura devrait protéger une cinquantaine de ces zones qui vont de 1 à 5.000 hectares. »

En dehors de la loutre et de l'écrevisse, cette première étude montre que les menaces, quand elles existent, planent davantage sur l'habitat que sur les espèces présentes en Limousin : « En fait, constate Philippe Barry, par rapport à l'ensemble de la France, les milieux sont plutôt bien préservés en Limousin. Sans être grandioses, ils sont bien diversifiés.

La biodiversité

Par biodiversité ou diversité biologique, on entend « la variété du vivant à tous ses niveaux : les gènes, les espèces et les populations, les écosystèmes et les processus naturels qui assurent la perpétuation de la vie sous toutes ses formes » (source OCDE).

Cette diversité biologique est menacée. Les extrapolations des tendances actuelles aboutiraient à une disparition irréversible de 5 à 15 % de l'ensemble des espèces du globe d'ici l'an 2020, dont une bonne partie encore inconnue et potentiellement utile à l'humanité. C'est le plus souvent la disparition des habitats qui entraîne la disparition des espèces et l'Europe n'est pas épargnée.

» Le problème aujourd'hui, c'est plutôt la déprise agricole. Certains milieux pourraient en souffrir gravement dans l'avenir. » Aux naturalistes et aux scientifiques d'amender maintenant cette étude préliminaire en l'affinant sur le terrain.

Les chiffres

- 12 sites gérés
- 313 ha
- 13 salariés
- Budget : 1 100 000 Francs

Le CREN installe son siège social dans un ancien corps de ferme au Theil (Saint-Gence, 87)

« Un an de recherche, plus d'une vingtaine de locaux visités : trop petit, trop délabré, trop loin, trop cher....et pendant ce temps, rue des Allois, dans notre 60 m² nous étions cinq, puis six, dix et même quatorze quelquefois. Dans le petit garage de la rue François Perrin s'entassaient à grand peine un fourgon, des panneaux, des planches, sans électricité ni eau. Sur un parking en périphérie de Limoges était stationné le camion avec à l'intérieur un tracteur et tout son matériel....Telle était la situation du Conservatoire il y a quelques mois.

Puis soudain, au mois de mai, nous apprenions qu'une ancienne ferme était à vendre sur la commune de St-Gence , 15 km à l'Ouest de Limoges. (...) Il n'a pas fallu plus de 2 visites pour comprendre que nous tenions là, la Maison des Espaces Naturels du Limousin. (...)

Une décision du Conseil d'administration au mois de juin et l'affaire était conclue (...).

Une présentation officielle a eu lieu le 7 décembre en présence notamment de Monsieur Robert SAVY, Président du Conseil Régional, de Monsieur le Député Maire de Bellac, Jacques Michel FAURE, de Monsieur MERIGAUD, Maire de St Gence, de Monsieur René REBIERE, vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne, de Monsieur Marcel MOULLY, Conseiller général de la Corrèze, de Monsieur Daniel NOUAILLE, vice-Président du Conseil régional...

Je ne peux terminer cette présentation sans renouveler au nom du Conservatoire, tous mes remerciements au CAUE qui nous a loué les bureaux de la rue des Allois pendant 3 ans. Merci à Robert LACOTTE, le directeur, et à tous ses collaborateurs et collaboratrices pour leur sympathie et leur hospitalité lorsque nous étions obligés de nous installer chez eux, victimes de la surpopulation de nos locaux. »

Extrait du Bulletin n°8 (Janvier 1997).

Le Populaire du Centre. 9/12/96

ASSOCIATION

Le Conservatoire régional des espaces naturels à l'aise dans ses nouveaux locaux

Avec son installation au "Theil", un petit hameau de la commune de Saint-Gence, le Conservatoire régional des espaces naturels s'octroie une bouffée d'oxygène considérable, loin des 60 m² de ses anciens locaux de la rue des Allois à Limoges. *« Dorénavant, nous allons pouvoir regrouper toutes les activités de l'association sur le même espace »*, explique Philippe Barry, directeur du Conservatoire, régi en association et comptant actuellement 13 permanents.

5.000 m²

Avec l'aide directe du Conseil régional, qui a financé la moitié du prix de l'acquisition, l'association gestionnaire du Conservatoire s'octroie un espace de 5.000 m², dont 2.000 réservés aux espaces de travail.

Les bureaux et salles de travail de cette "Maison des espaces naturels du Limousin" trouvent aujourd'hui leur place dans une ancienne ferme de style années 50, à laquelle sont rattachées des dépendances rustiques qui devraient faire l'objet d'une réhabilitation.

L'inauguration s'est déroulée samedi en présence notamment de Jacques-Michel Faure, député-maire de Bellac, Robert Savy, président du Conseil régional, Marie-Françoise Pérol-Dumont, représentant le Conseil général, Roger Mérigaud, maire de Saint-Gence et Michel Vincent, président de l'association gestionnaire.

Bientôt association d'utilité publique ?

« Le Limousin était une des rares régions de France à ne pas posséder une telle association, expliquait samedi Robert Savy, président du Conseil régional. *Nous la soutenons car elle a bien compris qu'on devait travailler avec tout le monde. Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, associations, tous doivent travailler ensemble. »*

Créé en février 1992, le Conservatoire s'est donné pour objectif de *« mettre en valeur le patrimoine de la région, en préservant les sites remarquables »*. Ces sites peuvent être des tourbières, des landes à bruyère ou des cours d'eau, typiques de notre région et dignes d'intérêt. Le Conservatoire gère actuellement en Limousin quelque trois cents hectares sur quinze sites, du "Moulin du Cher", en Corrèze — ce fut le premier — à la tourbière des "Dauges", à Saint-Léger-la-Montagne, en Haute-Vienne, en passant par celle de "Friaulouse", près de Saint-Goussaud, en Creuse.

« Nous faisons l'acquisition de ces sites en partenariat avec le département ou les communes, mais cela n'a pas de valeur réglementaire, explique Philippe Barry. *Aussi, nous nous battons actuellement pour accéder au rang d'association reconnue d'utilité publique, afin que l'on reconnaisse notre rôle. Nous avons en effet une mission d'intérêt général et d'intérêt public. »*

Élection en mars 1996 de Thérèse NORE, nouvelle Présidente du Conseil scientifique

1997

Natura 2000 entre en piste

Les chiffres
- 17 sites gérés
- 415 ha
- 11 salariés
- Budget : 2 000 000 Francs

PREMIÈRE LISTE

La Montagne 28 XII 97

Dix sites naturels limousins proposés pour Natura 2000

Parmi la première proposition française de sites susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire, dix périmètres naturels ont été pressentis dans la région, représentant une surface de 6.000 hectares et une rivière. Chacun des trois départements limousins en compte trois, le dernier se situant à cheval sur la Creuse et la Haute-Vienne.

LIMOGES. — Dix sites naturels limousins font partie de la première liste de propositions de périmètres français susceptibles d'être protégés dans le cadre du processus « Natura 2000 ».

Cela s'inscrit dans le fil de la directive européenne « Habitat », demandant de répertorier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

PRÈS DE 6.000 HECTARES CONCERNÉS

En attendant qu'une deuxième liste ne soit dressée en début d'année prochaine, cette première série de propositions s'inscrit au milieu des 535 espaces déclarés potentiellement intéressants en France auprès de la Commission européenne.

En Limousin, ils portent sur 5.595 hectares et quelque 40 kilomètres linéaires de la Gartempe, dans sa traversée de la Haute-Vienne.

La Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne compent chacun trois sites « Natura 2000 » identifiés, alors que le dizième se situe à cheval sur ces deux derniers départements.

Le périmètre le plus important (4.817 hectares) concerne les landes et zones humides de la Haute-Vézère en Corrèze, au cœur du plateau de Millevaches, sur un secteur compris entre Pérols-sur-Vézère, Tarnac et Meymac. Les Espaces naturels du Limousin travaillent depuis deux ans sur un programme où la préservation des milieux naturels remarquables passe notamment par des relations contractuelles avec la population locale. Ainsi, le maintien des activités d'élevages extensifs fait partie des discussions qui se poursuivent sur le terrain avec les habitants.

Au bout de deux ans, un document d'objectif sera établi.

LA VALLÉE DE LA GARTEMPE

« Ce n'est qu'à la suite de la phase de réalisation de ces documents d'objectif que seront désignés les sites de la zone Natura 2000. On a jusqu'en 2004 pour établir ces documents sur chaque site en associant tous les partenaires locaux, les élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs ou encore les propriétaires. Ils définiront en commun le mode de gestion qu'ils devront ensuite mettre en œuvre sur ces sites », a expliqué, hier, un représentant de la direction régionale de l'environnement du Limousin.

C'est à l'issue de ces consultations qu'une deuxième liste sera adressée à la Commission européenne, laquelle devra valider ces choix ou demander d'ajouter d'autres sites.

Outre les landes et zones humides de la Haute-Vézère, les premières propositions ont porté en Corrèze sur 138 hectares de pelouses calcicoles et forêts du Causse, au sud de Brive. Le troisième site corrézien concerne le gouffre de la Fage, situé sur la commune de Noailles.

En Creuse, le bassin de Gouzon (123 ha) est identifié de même que la tourbière de l'étang de Bourdeau (24 ha) près de Saint-Pardoux-Morterolles. Soixante-quinze hectares de landes et de zones humides situées autour du lac de Vassivière ont été également proposées comme site « Natura 2000 «.

A cheval avec la commune de Sauviat-sur-Vige en Haute-Vienne, la Creuse abrite un quatrième site avec la forêt d'Epagne (81 ha).

Enfin, sur la Haute-Vienne, avec 199 hectares, la tourbière de la source du ruisseau des Dauges (Saint-Léger-la-Montagne) constitue le périmètre le plus important du département. Ensuite, avec leurs 136 hectares, viennent les pelouses et landes serpentinicoles du sud (aux environs de La Porcherie et de Saint-Germain-les-Belles).

La dernière proposition concerne la vallée de la Gartempe, sur l'ensemble de son cours et affluents, soit 40 kilomètres linéaires.

14 ans après

Le CEN Limousin anime pour le compte de l'État ou de collectivités 13 sites Natura 2000.

Élection de Michel BARATAUD en tant que Président du Conseil scientifique

Horloger et grand spécialiste des chauves-souris, Michel BARATAUD assurera la Présidence du Conseil scientifique du Conservatoire jusqu'en 2009.

1998

L'équipe s'étoffe

Les chiffres
- 22 sites gérés
- 482 ha
- 18 salariés
- Budget : 3 280 000 Francs

Le CREN assure la maîtrise d'ouvrage de l'Atlas de la flore vasculaire du Limousin

« A l'initiative d'Askolds VILKS, Maître de Conférence de Biologie végétale à l'Université de Limoges et membre du Conseil scientifique du Conservatoire, le projet d'Atlas de la Flore voit enfin le jour. Les Espaces Naturels du Limousin en sont le maître d'ouvrage. Le matériel informatique et le logiciel ayant été acquis, les travaux ont pu débuter : transfert des données d'Askolds VILKS vers le Conservatoire (plus de 1600 fiches d'inventaires, rassemblement des autres données existantes, mise en place d'un réseau de prospecteurs bénévoles pour l'élaboration d'inventaires sur les secteurs sous prospectés). Les 2 prochaines années seront consacrées au complément des inventaires et à la mise en page du document final sous la forme d'un ouvrage illustré, accessible à tous. Prévu pour l'an 2000, cet ouvrage permettra de mieux connaître la répartition des quelques 1700 espèces végétales limousines. » Extrait du bulletin de liaison n°10 de Mars 1998.

Six Emplois jeunes au Conservatoire

MAISON DU LIMOUSIN A PARIS

Sur les pavés... la bruyère

Il y a 30 ans, on imaginait la plage sous les pavés... et à partir du 5 octobre, c'est une lande à bruyère qui recouvrira 20m du sol de la Maison du Limousin, dans le quartier de l'Opéra à Paris. Une exposition consacrée au patrimoine naturel de la région permettra au public parisien de découvrir les richesses environnementales du Limousin et de sa première réserve naturelle : la Tourbière des Dauges.

Un riche programme de conférences et présentations sera mis en oeuvre dès le lundi 5 octobre ; afin d'informer un large public, parisien ou non, la presse nationale a été conviée à l'inauguration et à un voyage sur le terrain.

Cette opération de séduction, guidée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin, comportera des visites commentées, des animations pédagogiques proposées par le Centre Nature La Loutre et deux conférences samedi 10 octobre : la première sera présentée par Philippe Barry, directeur du Conservatoire, au sujet de «l'intérêt ornithologique des landes à bruyères», la seconde s'attachera à la gestion des milieux ouverts en Limousin.

◆ *La Tourbière des Dauges*

Ce «coup de flash» est aussi le moyen de rappeler le rôle du Conservatoire, association qui, en six ans, n'a cesse d'accroître son domaine d'intervention : elle gère 21 sites remarquables dont elle est propriétaire ou pour lesquels elle a passé une convention de partenariat. Parmi ceux-ci, trois tourbières : celles de Longeyroux et de La Ferrière en Corrèze et celle de du ruisseau des Dauges en Haute-Vienne. Elle gère également la lande de St-Laurent, celle de La Flotte et du Cluzeau en Haute-Vienne et les landes de Marcy en Corrèze.

Claire LEFAURE

Troupeau cherche berger

Le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin a créé 6 emplois jeunes en CDI. L'un d'eux n'est toujours pas pourvu, celui de berger. Une bonne connaissance du métier est nécessaire, notamment en matière de conduite de chien, le troupeau de 50 brebis limousines du Conservatoire ayant une vocation de «tondeuse écolo» sur un site naturel dont certaines plantes sont protégées. Une formation complémentaire pourra être assurée au candidat. Contact : 05.55.03.29.07.

LES 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE

«Nettoyons la nature»

Espaces naturels du Limousin participe sur les trois départements à l'opération «Nettoyons la nature» aux côtés de la Fédération des Jeunes pour la nature, avec les magasins Leclerc, le 26 septembre

En Creuse : aux abords de l'étang des Landes, avec la participation de la commune de Lussat, le centre aéré de Gouzon et le Centre Leclerc de Guéret

En Corrèze : au pont de L'Hermite dans la forêt de Blanchefort avec la participation de la commune de Lagraulière, les étudiants de l'ENSIL de Limoges et le Centre Leclerc de Tulle. En Haute-Vienne : abords de l'étang de la Pouge, avec la participation de la commune de Saint-Auvent, le Syndicat intercommunal Vienne-Briance-Gorre, les étudiants de l'ENSIL et le Centre Leclerc de Limoges.

Le nettoyage d'un autre site en Haute-Vienne peut être envisagé en fonction des demandes. Chaque participant sera équipé par les centres Leclerc d'un poncho, de gants et d'une poubelle.

Contact : Sophie Charbonnel, Espaces naturels du Limousin (05 55 03 29 07).

« Depuis le début de l'année 1998, 6 « emplois jeunes » en CDI sont venus renforcer l'équipe des salariés du Conservatoire : 3 sur les activités scientifiques, 1 sur les actions de promotion et de développement, 1 sur les travaux de gestion et 1 berger. »

14 ans après

Le dispositif Emploi Jeune a été une réussite pour le Conservatoire puisqu'il a permis de développer des compétences que nous utilisons toujours 14 ans après. La disparition de ce dispositif a fort heureusement été compensée par le Conseil Régional qui a mis en place les « emplois associatifs ». A ce jour, le Conservatoire en a 4 : 2 pour les activités scientifiques, 1 pour le Système d'information géographique (SIG), 1 pour les travaux de gestion.

Signature d'une convention de gestion avec la commune de Lussat (23) le 23 mai 1998 pour la gestion des prairies du Genévrier qui bordent l'Etang de Landes

1999

Émergence du Limousin Côté Nature

Le CREN se voit confier la rédaction d'un ouvrage sur la nature qui deviendra : " le Limousin Côté Nature "

« Le Conseil Régional et la DIREN Limousin ont confié au Conservatoire la réalisation d'un livre présentant le patrimoine naturel de notre région. Cet ouvrage invitera le lecteur à découvrir la diversité des milieux naturels, ainsi que celle de la flore et de la faune qu'ils hébergent. Une quarantaine de rédacteurs ont été mis à contribution. Sans sacrifier à la qualité scientifique de l'ouvrage, le ton pédagogique permettra à ce livre d'être accessible au plus grand nombre. De nombreuses illustrations de qualité viendront agrémenter les différents articles. Ce livre totalement inédit devrait bénéficier d'un tirage important et d'une large diffusion en librairie en l'an 2000. » Extrait du bulletin de liaison n° 14 de mars 1999.

13 ans après

Cet ouvrage fut incontestablement un beau succès. Sur les 8000 exemplaires produits (5000 en juin 2000 et 3000 en 2004), 7000 étaient réservés à la vente. Près de 6000 exemplaires ont à ce jour été vendus.

10 000 francs ont été récoltés en six mois pour une souscription destinée à parrainer une brebis limousine pour la gestion des sites du Conservatoire

Le Conservatoire des Espaces naturels en images

La municipalité d'Aixe-sur-Vienne organise, dans le cadre de son activité culturelle, une exposition consacrée au Conservatoire des espaces naturels du Limousin. Composée de photographies de milieux et d'espèces naturels de la région, cette exposition explique les activités et moyens du Conservatoire. Elle se tiendra du 18 au 22 octobre, tous les jours de 15 heures à 18 heures, au Centre Jacques-Prévert à Aixe-sur-Vienne. Entrée libre.

Le Limousin possède un patrimoine naturel exceptionnel en Europe, dont la mise en valeur peut faire de notre région un exemple. La modification des modes de production et d'exploitation met ces remarquables richesses en péril. Préserver, entretenir et mettre en valeur ce patrimoine fera du Limousin l'espace de vie unique dont chacun d'entre nous a besoin.

Depuis le 22 février 1992, le Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin, association loi 1901 à but non lucratif, non militante et strictement apolitique, a pour mission de préserver, entretenir et mettre en valeur le patrimoine naturel de notre région. Il contribue ainsi à la sauvegarde de la biodiversité par la conservation des espaces naturels remarquables (tourbières, marais, landes, forêts...) et poursuit ainsi un but d'intéret général. L'association est composée d'un conseil d'administration, d'un conseil scientifique, d'une équipe de salariés et de plus de 400 adhérents.

Les actions conduites par Espaces naturels du Limousin sont rendues possibles par l'obtention de moyens financiers issus des cotisations annuelles et souscriptions (adhérents individuels, collectivités, associations), des subventions publiques (Union européenne, Etat, collectivités), des aides privées, des partenaires spécifiques à des opérations et issus de prestations de service.

L'action d'espaces naturels du Limousin s'appuie sur la maitrise foncière ou la maitrise d'usage des espaces naturels remarquables à conserver, en concertation avec les propriétaires et les usagers. Espaces naturels du Limousin ne peut pas exproprier ou préempter, son action est dictée par la volonté des propriétaires. Les opérations s'étendent également à la réalisation d'études et d'expertises scientifiques, la gestion des espaces naturels, la médiation et animations de projets ainsi que des aménagements pédagogiques et touristiques.

Les chiffres
- 33 sites gérés
- 698 ha
- 22 salariés
- Budget : 745 000 €

Le 14 mars 1999, le CREN est nommé gestionnaire de la RNN de la tourbière des Dauges (87)

Inauguration du sentier de découverte sur la lande à serpentine de St Laurent (La Roche l'Abeille) le 5 juin 1999

La lande de Saint-Laurent s'offre aux promeneurs

AUTREFOIS pâturée par des troupeaux et entretenue de manière traditionnelle (fauche pour litière) par les agriculteurs locaux, la lande de Saint-Laurent, située sur la commune de La Roche-l'Abeille, avait perdu depuis longtemps ses usages. Conscients de l'intérêt de ce milieu très fragile et dans un souci de coordonner leurs désirs de préserver le site, chasseurs, naturalistes et élus ont uni leurs efforts autour d'un projet commun : la sauvegarde et la gestion de la lande.

Seize ans après la mise en réserve de chasse de la lande de Saint-Laurent et des terrains agricoles environnant par l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de la Roche-l'Abeille, l'inauguration officielle au début du mois dernier d'un sentier pédestre de découverte balisé apporte une nouvelle preuve du travail de mise en valeur du site entrepris conjointement par le Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin, la commune et l'ACCA de La Roche-l'Abeille.

Ouvert au public, ce sentier a pour vocation de sensibiliser chacun à la protection du patrimoine naturel en donnant l'occasion de découvrir un paysage remarquable, parcouru par un troupeau de brebis limousines pâturant toute l'année, afin que soient conservées les formations végétales basses caractéristiques de la lande.

Une brochure illustrée accompagne la réalisation de ce sentier tracé au cœur des 50 hectares de la lande de Saint-Laurent, une lande sur serpentine (roche métamorphique basique) qui lui confère une couverture originale donnant lieu à des habitats naturels variés et uniques.

L'arrivée d'un nouveau directeur le 19 juillet 1999 : Pierre SELIQUER

Premier partenariat entre le CREN et la Fondation Nature et Découvertes pour la réhabilitation des planchers du Moulin du Cher.
Montant de l'aide : environ 8500 €.

2000

Une nouvelle ère

Sortie de la Synthèse régionale sur les milieux tourbeux

« Cette synthèse financée par l'État, le Conseil Régional et les 2 Agences de l'eau nous a permis de compléter considérablement nos connaissances sur les milieux tourbeux que compte notre région. Les objectifs de cette étude consistaient à :
- déterminer l'importance des surfaces tourbeuses et leur répartition dans la région,
- dresser un aperçu de l'intérêt écologique de ces milieux,
- déterminer la prise en compte de ces milieux dans les mesures d'inventaires et de protections réglementaires mises en place en Limousin,
- dresser un bilan des usages et menaces.

Elle fait ressortir les éléments suivants :
- le Limousin compte environ 7 500 ha de milieux tourbeux répartis en plus de 550 sites au sein de 145 communes, ce qui signifie que près de 20% des communes de notre région comptent des milieux tourbeux sur leur territoire.
- la Montagne limousine totalise près de 6 500 hectares soit 85% de la surface régionale et 70 % des sites.
- la répartition départementale est inégale : 60% des surfaces se situent en Corrèze avec plus de 4 500 ha répartis sur 300 sites ; la Creuse possède 32% des surfaces recensées avec environ 2 400 ha sur 160 sites, la Haute-Vienne accueille quant à elle 8% des surfaces recensées avec 650 ha sur près de 100 sites.
- Les protections réglementaires et contractuelles sont insuffisantes (avec respectivement 3,5 % et 4 % des surfaces concernées). » Extrait du bulletin de liaison n°25 de Décembre 2001.

12 ans après

Le CEN Limousin préserve 6,5% des milieux tourbeux recensés.
Le Conservatoire édite à 2 500 exemplaires un livret sur les tourbières du Limousin. Il présente sur 60 pages de façon ludique l'écologie et la localisation régionale de ces milieux naturels exceptionnels pour lesquels le Limousin a une forte responsabilité.

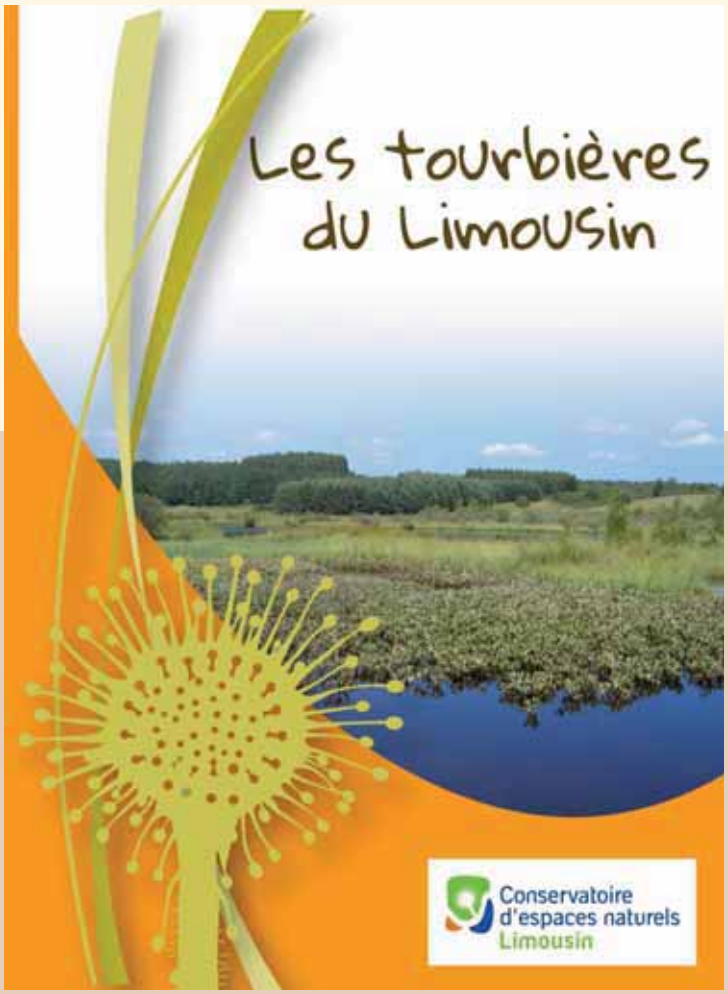

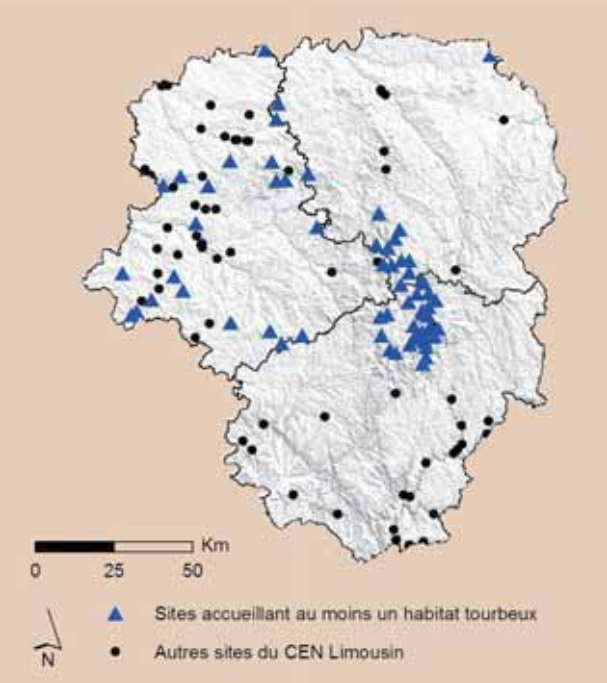

Les chiffres

- 41 sites gérés
- 792 ha
- 20 salariés
- Budget : 816 000 €

Inauguration du premier local administratif pour la RNN de la tourbière des Dauges en mars 2000

Élection du 3ème Président du CREN : marcel CRUVEILLIER

Paysage à lire

« Le Limousin côté nature »

LE premier livre sur la nature limousine est né. Parce que « l'on aime encore mieux ce que l'on connaît bien » (extrait de la préface d'Anny Duperey) « Le Limousin côté nature » est un livre dont l'objectif est de faire connaître au plus grand nombre le patrimoine naturel remarquable de la région Limousin.

Ce livre tout en couleurs, de 216 pages, relié et largement illustré (300 photographies, cartes, dessins, schémas), offre le plaisir des yeux, assouvit la curiosité et répond aux interrogations.

Qui mieux que l'éditeur, le Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin, pouvait concevoir ce livre ? Cette association de protection et de gestion des milieux naturels remarquables du Limousin a su réunir de nombreux partenaires et spécialistes de la nature autour de cette publication. Cet ouvrage est le résultat d'un travail collectif pour lequel scientifiques, artistes et techniciens ont su croiser leurs connaissances, leurs talents et leurs savoir-faire.

C'est grâce à l'important soutien financier de l'Etat et du Conseil régional du Limousin, que ce beau livre est vendu à un prix très accessible (149 F). Les bénéfices seront intégralement reversés au Conservatoire et seront utilisés dans ses missions de protection des milieux naturels limousins.

« Le Limousin, côté nature» est disponible dans les librairies du Limousin ainsi que dans quelques points de vente sur Paris.

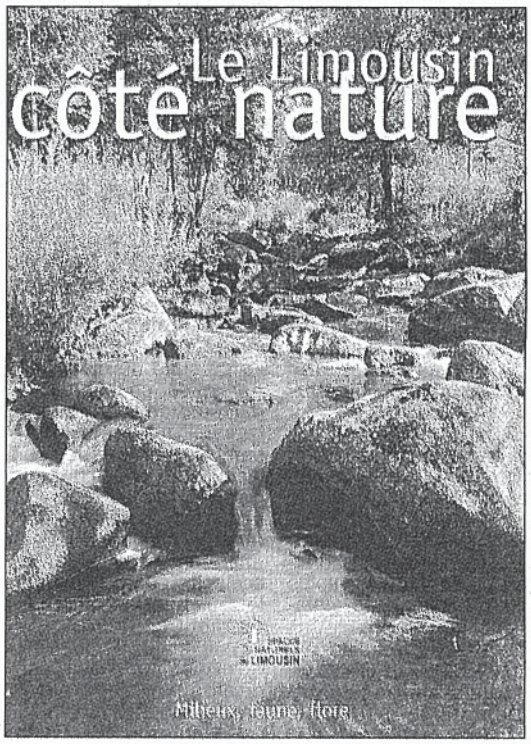

2001

L'Odyssée Haute-Vézère

19 décembre, publication de l'Atlas de la flore vasculaire (2000 ex)

« 150 années d'inventaires, 500 000 données, 1800 monographies, 1400 cartes, 800 pages, 160 illustrations originales, 3 ans de réalisation, 2 kilos : voici l'Atlas ». Extrait du bulletin de liaison n° 22 Mars 2001

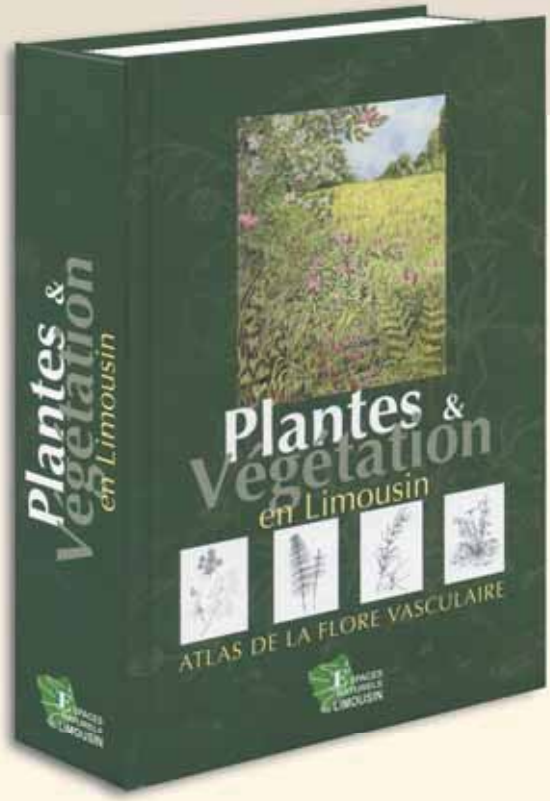

11 ans après

Cet atlas unique pour le Limousin à cette époque aura été vendu à près de 1200 exemplaires. Il nous en reste environ 800 en stock. Cette bible est encore fort utile pour les professionnels régionaux de la conservation de la biodiversité. Il sera prochainement « remplacé » par un nouvel Atlas réalisé par le Conservatoire botanique national du Massif Central en partenariat avec l'ALBL et le CEN Limousin.

Plantes et végétation : Le Limousin se dote d'un atlas exceptionnel

« LA France est actuellement très en retard dans le domaine floristique si on la compare à divers pays voisins dont certains disposent d'atlas nationaux complets. Pour parvenir à la connaissance réelle de la distribution des espèces d'un département ou d'une région, des prospections systématiques sont indispensables, en s'efforçant de visiter tous les milieux, de ne négliger aucune espèce. Cela vient d'être réalisé de manière remarquable pour les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne qui constituent la région du Limousin. » Sous la plume de Pierre Dupont, ancien directeur du laboratoire d'écologie et de phytogéographie de la faculté des sciences de Nantes et auteur de la préface de l'atlas floristique qui vient d'être publié par le Conservatoire des espaces naturels du Limousin (CENL) (1), ce constat est un réel compliment. Considéré comme l'un des grands spécialistes de la botanique en France, Pierre Dupont sait de quoi il parle et il est en mesure d'apprécier l'effort accompli pour mener à bien cet ouvrage mais aussi l'événement que constitue la publication de cet ouvrage pour tous les passionnés de botanique. Rendant hommage à la "méthode des réseaux" utilisée pour la réalisation de l'ouvrage, Pierre Dupont poursuit son éloge, estimant que *« si les chapitres de présentation sont d'un intérêt particulier, celui sur la végétation constitue un guide précieux, comme on aimerait en avoir dans bien d'autres régions... »*

La parution de cet ouvrage très complet constitue un évènement pour tous les passionnés de botanique.

Spécialistes et bénévoles

Avec ses 880 pages et quelque 500.000 données regroupant près de 150 années d'inventaire, 1.800 présentations d'espèces végétales présentes sur les trois départements du Limousin et 1.400 cartes, l'atlas de la flore vasculaire du Limousin (2) est le fruit d'un travail énorme de spécialistes mais aussi de bénévoles passionnés sur plus de quatre années : *« Cet atlas est né d'une initiative d'Askolds Vilks, maître de conférences à la faculté des sciences de Limoges et auteur de travaux remarqués sur les milieux et les végétations,* rappelle Marcel Cruveillier, président du CENL et éditeur de cet ouvrage tiré à 2.000 exemplaires. Pour appuyer ses travaux, nous avons eu recours à un autre spécialiste, Eric Brugel. Pharmacien féru de botanique et infatigable prospecteur en Corrèze, Luc Brunerye a très vite rejoint l'équipe. L'ouvrage a donc trois auteurs auxquels il convient d'ajouter un nombre impressionnant de bénévoles — botanistes amateurs et confirmés — ainsi que les forces vives du milieu associatif naturaliste. En se partageant le travail de recensement et de localisation des plantes sur l'ensemble du territoire limousin, c'est près de 150 personnes qui ont apporté un concours déterminant à la réalisation de cet atlas. »

Bois de types variés, landes atlantiques ou submontagnardes, tourbières, prairies permanentes, vallées encaissées, végétaux couvrant les affleurements de serpentinite, calcaires du bassin de Brive riche en plantes méridionales et en orchidées, rien de ce qui constitue le tapis végétal du Limousin n'a échappé à l'œil des botanistes qui ont participé à l'élaboration de cet atlas. Après le travail de Charles Legendre — éminent botaniste et naturaliste du Limousin du début du XXe siècle — ce travail a permis de confirmer les inventaires des espèces déjà connues sur le territoire régional et d'en découvrir également de nouvelles parfois importées volontairement, pas toujours...

D. P...

---

(1) *Depuis 1992, le Conservatoire des espaces naturels du Limousin a pour mission de préserver, entretenir et mettre en valeur le patrimoine naturel de notre région avec le concours des usagers locaux.*

(2) *Publié sous le titre "Plantes et végétation en Limousin", l'atlas de la flore vasculaire a vu le jour grâce à l'important soutien financier de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil régional du Limousin et des conseils généraux de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze.*

■ **Plantes et végétation en Limousin** est disponible au siège social du Conservatoire des espaces naturels du Limousin (6, ruelle du Theil, 87510 Saint-Gence) au prix de 45 €. Tél. 05.55. 03.29.07. Site internet : www.conservatoirelimousin.asso.fr

Les chiffres

- 44 sites gérés
- 864 ha
- 20 salariés
- Budget : 820 000 €

Mise en ligne du premier site internet du CREN

17 décembre 2001, signature du 1er accord-cadre avec un Conseil Général

Le Conservatoire et le Conseil Général de la Haute-Vienne ont signé un accord-cadre de coopération orienté vers la sauvegarde de 2 sites emblématiques : la tourbière des Dauges et les landes serpentiniques du sud de la Haute-Vienne. Cet accord aura permis d'initier une démarche similaire auprès des Conseils Généraux de la Creuse et de la Corrèze.

• NATURE

Petit à petit, les Espaces Naturels s'agrandissent...

Le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin agit aujourd'hui sur 822 hectares. Un atout pour le patrimoine naturel.

Entendre dire que la nature reprend ses droits, ce n'est pas souvent apprendre une bonne nouvelle. Mais lorsque c'est le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin qui s'en charge, on est soulagé. Cet organisme se porte depuis plusieurs années acquéreur d'espaces naturels qu'il juge particulièrement remarquables ou particulièrement menacés. Sur les 822 hectares (soient 45 sites) qu'il gère, un tiers lui appartiennent. Chaque année, cette surface s'agrandit par acquisition ou par conventionnement avec des propriétaires de zones remarquables. Celles-ci sont majotitairement des tourbières, des forêts de pente et plus rarement des marais ou des landes sèches. La majeure partie des acquisitions du Conservatoire se situe en Corrèze, sur la zone du Plateau de Millevaches qui a bénéficié du programme «Life». Si la Haute-Vienne ne compte que 13 sites, l'un d'eux est d'importance puisqu'il s'agit de la Tourbière des Dauges, seule réserve naturelle de la région. En revanche, la Creuse ne compte que 5 sites dont l'un est particulièrement intéressant, celui de la tourbière de Frilouse, à St-Goussaud. A cet important retard, plusieurs raisons : la Creuse n'a pas bénéficié de projets du ressort de programmes nationaux ou européens, et un différend a opposé il y a quelques années le Conseil général et le Conservatoire pour l'acquisition de l'Etang des Landes. Aujourd'hui cependant, le Conservatoire comme le Département semblent vouloir partir sur de nouvelles bases. Une convention de partenariat a été signée entre eux. L'acquisition de la tourbière du Bourdeau est en cours sur la commune de St-Pardoux-Morterolles. Et surtout, la mise en place du Plan Loire Grandeur Nature, qui concerne la Creuse, devrait permettre au Conservatoire d'être davantage présent dans ce département. ■

Les forêts de pente intéressent aussi le Conservatoire des Espaces Naturels (photo : C.L.).

Fin du programme LIFE sur la Haute-Vézère

Bilan des surfaces gérées conformément au Document d'Objectifs

	Surface (ha)
Contrats Natura 2000	322,5
MAEt et CAD	1 222
Maîtrise CREN (hors CN2000 et MAEt)	160
Total	1 704,5
Représentation	22 % du site

1 330 ha d'habitats d'intérêt communautaire gérés
=> 56 % des HIC cartographiés du site

2002

10 ans déjà

Les chiffres
- 47 sites gérés
- 891 ha
- 25 salariés
- Budget : 1 180 000 €

Espaces naturels : Dix ans de conquêtes

CONNAÎTRE, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel, c'est la mission du Conservatoire limousin des espaces naturels (CREN) qui a débuté en 1992.

19 salariés et de nombreux bénévoles ont fêté, samedi, ces dix ans de travail au cours d'une assemblée générale. Aujourd'hui, le CREN Limousin s'occupe d'une cinquantaine de sites valorisés par leurs richesses, dans les trois départements. Tourbières, landes, marais, pelouses calcaires et serpentinicoles, forêts luxuriantes : le Limousin offre une forte diversité dans ses paysages, à commencer par les hautes terres granitiques (400 à 1.000 m d'altitude). Les reliefs de ces petites montagnes s'organisent en cuvettes entourées de collines. Leur sécheresse s'oppose à l'humidité permanente des fonds souvent tranformés en tourbières.

Il y a 50 ans, la majorité des versants étaient recouverts de landes et de bruyères offrant de grands espaces de vie. Tous ces paysages constituent des espaces de qualité de premier ordre et contribuent à affirmer la forte identité culturelle de la région Limousin.

Ici, l'industrie n'a pas pu entamer gravement et durablement le capital "nature". Malheureusement, la crise agricole et l'abandon progressif des cultures menacent l'ensemble des ressources et des richesses patrimoniales du Limousin.

C'est pourquoi la protection des espaces sensibles doit s'appuyer sur une volonté politique forte et un outil adapté. Le CREN Limousin n'arrête donc pas d'agir. 19 salariés, un conseil d'administration et un conseil scientifique composé de 17 membres désignés pour leurs compétences dans les sciences de la nature ont réussi en 10 ans à classer 45 sites sur la région, ce qui représente près de 900 hectares qui seront maintenant préservés et valorisés. Financé par l'Union européenne, la Diren, le Conseil régional, les conseils généraux, des fondations, des entreprises et des individuels, le CREN Limousin compte persévérer dans ses missions et montrer que le berceau de la limousine a encore d'autres merveilles à faire découvrir.

A. DACCORD.

Salariés et bénévoles du Conservatoire limousin des espaces naturels ont fait le bilan de dix ans de travail.

Pierre Seliquer, directeur motivé

Après avoir travaillé au Conservatoire du Poitou-Charentes, Pierre Seliquer est nommé directeur du CREN Limousin. « *Ma volonté, c'était de travailler dans la protection de la nature. Ce que l'on souhaite, c'est que les gens s'approprient l'espace ; le Conservatoire régional est alors un très bon outil pour essayer de convaincre ces personnes.*

« *En 10 ans, le CREN Limousin est passé de 400.000 F de budget à maintenant 6 millions de francs, de 1 salarié à 19. On gère 871 hectares d'espaces naturels, dont 318 en propriété propre. Nous sommes le conservatoire qui privilègie le plus en France la maîtrise foncière. Le plus gros travail de ces 10 dernières années a été de convaincre les pouvoirs publics qu'il était important de valoriser le patrimoine naturel de cette région et qu'il fallait le faire avec les acteurs locaux. Nous avons classé les sites ; ils sont si nombreux qu'ils faut bien les hiérachiser pour savoir par où on commence* ».

Le CREN signataire du Contrat de rivière Cère aval

Signature avec les Conseils Généraux de la Creuse et de la Corrèze d'un accord-cadre

Ces accords-cadres permettent à ces 2 collectivités de contribuer au financement des actions (plans de gestion, suivis scientifiques et travaux) que le Conservatoire mène sur leur territoire respectif.

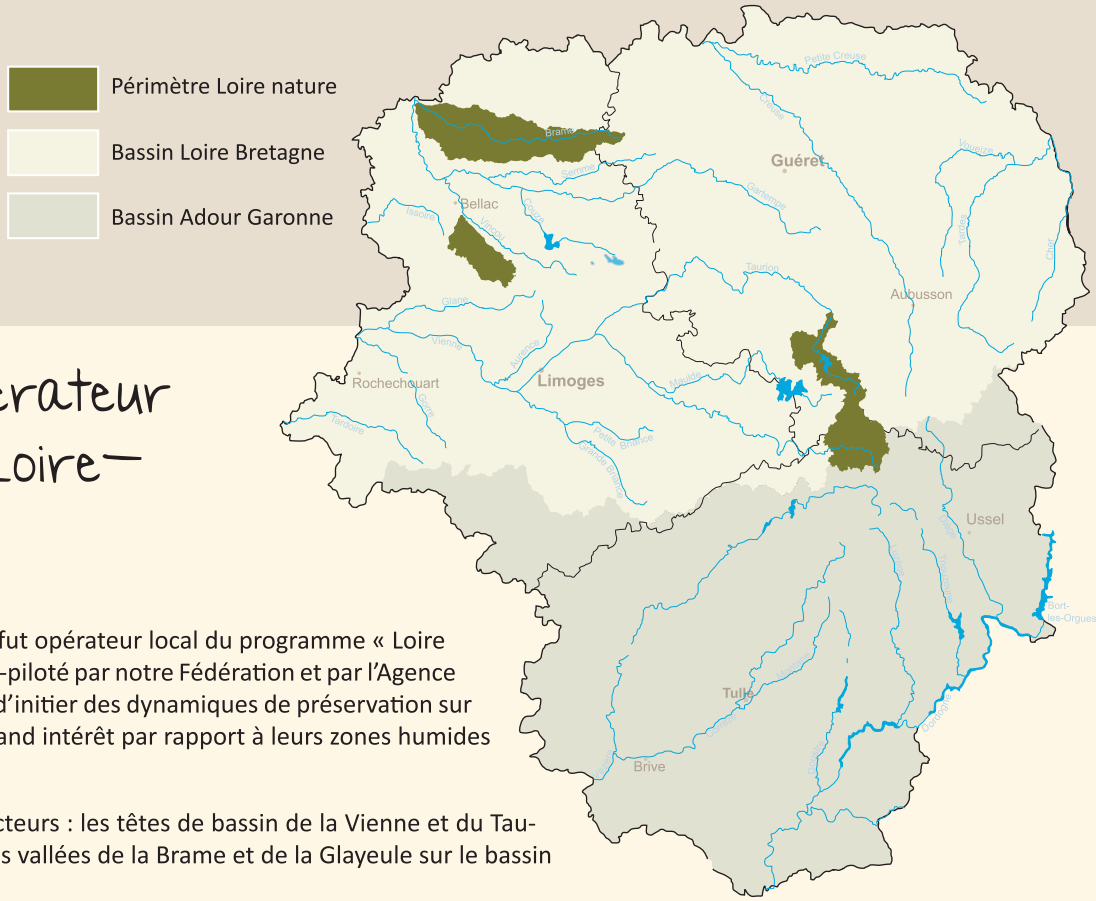

Le CREN est opérateur du programme Loire-Nature II

Entre 2002 et 2006, le CREN Limousin fut opérateur local du programme « Loire Nature II ». Ce programme de bassin co-piloté par notre Fédération et par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne nous a permis d'initier des dynamiques de préservation sur des sites naturels remarquables, de grand intérêt par rapport à leurs zones humides sur des affluents de la Loire.

Le CREN est intervenu sur 4 grands secteurs : les têtes de bassin de la Vienne et du Taurion sur le Plateau de Millevaches et les vallées de la Brame et de la Glayeule sur le bassin de la Gartempe, en Basse Marche.
Ce programme nous a permis d'accéder à la maîtrise foncière et à la maîtrise d'usage de près de 250 hectares de zones humides puis de programmer leurs restauration et gestion patrimoniale à long terme.

Sur le Plateau de Millevaches :
- Restauration et gestion patrimoniale à long terme de milieux tourbeux remarquables pour leur état de conservation et leur fonctionnalité
- Mise en place de parcs de pâturage
- Restauration partielle de bassins versants (coupe de bois de conifères)

En Basse Marche :
- Restauration de milieux humides dégradés
- Gestion des embâcles, remise aux normes d'un étang
- Maintien de l'ouverture des prairies humides
- Participation à la lutte contre les plantes invasives

En outre, ce programme nous a permis d'affiner et de compléter nos connaissances sur ces zones humides :
- Etudes complémentaires sur les peuplements piscicoles en lien avec les fédérations de pêcheurs et l'ONEMA
- Etudes complémentaires sur la qualité de l'eau
- Mise en place de suivis sur des milieux humides remarquables et des espèces patrimoniales selon des protocoles déployés à l'échelle du bassin de la Loire (relevés phytosociologiques, suivi de l'évolution des ripisylves, étude sur le Cincle plongeur en Limousin).
- Mise en place d'un contrôle de certaines plantes invasives.

L'État nomme le CREN animateur de 4 sites Natura 2000 :

- Serpentines, 87
- Tourbière du Bourdeau, 23
- Moulin de Vignols, 19
- Landes et zones humides de la Haute-Vézère, 19

NATURA 2000

Organisation par le CREN du XII ème congrès national des Conservatoires d'espaces naturels (Pompadour, 19)

La fédération des Conservatoires a retenu le CREN Limousin pour organiser le 12 ème congrès national des Conservatoires d'espaces naturels. Ce congrès, qui coïncidait avec les 10 ans du Conservatoire du Limousin, a eu lieu au «Club Med» de Pompadour en Corrèze. L'Etat et le Conseil Régional ont apporté la quasi-intégralité du financement de cette opération d'envergure qui a rassemblé près de 450 personnes.

Conservatoires d'espaces naturels : Entre bilan et projets

Le congrès national des conservatoires d'espaces naturels s'est ouvert hier matin à Pompadour.

TOUS les représentants des 28 conservatoires d'espaces naturels régionaux et départementaux que compte la France se sont retrouvés hier au Club Med de Pompadour à l'occasion du XIIe congrès national organisé par le conservatoire du Limousin, qui fêtait là en beauté son 10e anniversaire.

Le thème de ce vaste rassemblement national qui devait animer les discussions hier et aujourd'hui, était le suivant : « *le rôle des conservatoires d'espaces naturels dans la protection de la nature en France* ». Il répondait, selon Jacques Rousseau-Dufour, actuel président des espaces naturels de France, à des interrogations actuelles : « *20 ans après notre naissance, nous pouvons faire un bilan quantitatif. Aujourd'hui les conservatoires protègent près de 40.000 hectares, gèrent 1.350 sites, et regroupent environ 400 salariés. Il y a des endroits où nous sommes forts et d'autres moins. Ce congrès va nous permettre de réfléchir à nos perspectives d'avenir.* »

L'autre axe de travail va porter sur les relations entre les conservatoires et leurs nombreux partenaires. Une réflexion qui là aussi coïncide avec une certaine actualité : « *Il y a 20 ans, nous avions fait le choix de l'espace régional pour agir. Notre congrès tombe à un moment où le Premier ministre appelle à une autre décentralisation.* » Un thème qui ne pouvait laisser insensible Robert Savy, présent à l'ouverture du congrès : « *Nous avons soutenu le conservatoire du Limousin dès sa création, et nous en sommes aujourd'hui le premier partenaire financier. On parle beaucoup de décentralisation en ce moment. J'y suis favorable, mais il faut prendre son temps pour réfléchir et agir. On ne peut pas décentraliser n'importe quoi. Je suis un décentralisateur qui n'a pas envie de désarmer l'État.* »

Le président du Conseil régional du Limousin a également évoqué la difficulté à faire coïncider deux temps d'actions différents : « *Le temps politique est court, le temps de la terre est long. Comme on ne raccourcira pas celui de la terre, essayons de rallonger celui du politique. Je crois à l'intelligence du citoyen, il faut donc lui expliquer pourquoi la notion de développement durable doit s'appliquer à la politique.* »

Daniel Nouaille, vice-président du Conseil régional; Daniel Beguin; Alice Bercheny, présidente du Parc naturel régional Périgord-Limousin; Robert Savy et Jacques Rousseau-Dufour ont écouté l'allocution d'ouverture prononcée par Marcel Cruveillier, président du conservatoire du Limousin.

Originalité

Finalement, le bilan de ces 20 ans a été tracé par Daniel Béguin, l'ancien président de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, qui a occupé cette fonction durant neuf ans. Son premier souci a été de relever l'originalité des conservatoires, « *structures à la fois associatives et partenaires du service public, penchées sur une approche scientifique, tendues vers la sauvegarde des espaces, et assurant un rôle pédagogique* ».

Constatant que « *notre planète se dégrade de jour en jour* » et que la bio-diversité reculait, Daniel Béguin a souhaité que l'action passe désormais au plan international : « *Etre responsabilité envers les pays pauvres est de leur donner la direction d'un développement soutenable.* » Pour lui, l'autre étape importante pour les conservatoires sera de réduire la « *cassure entre l'attente du citoyen et la parole politique* ».

Roselyne Bachelot n'ayant pu se déplacer, c'est son conseiller technique, Corinne Etaix, qui a eu la charge de porter la parole ministérielle. Outre les félicitations d'usage, l'émissaire a annoncé aux congressistes que 2004 verrait sans doute la création d'un projet de loi spécifique sur le patrimoine naturel, projet qui prendra de toute façon « *le temps de la concertation* ».

Après un après-midi consacré au travail en ateliers sur trois thèmes : "les conservatoires, acteurs des territoires", "la gestion conservatoire des espaces et des espèces", et "le réseau européen Natura 2000", la synthèse de ces journées sera présentée aujourd'hui en fin de matinée.

M. D...

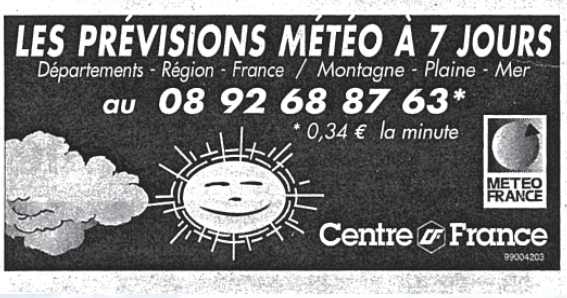

Le CREN met en place le 1er sentier d'interprétation de la région sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte (87)

« Le CREN Limousin présente le 1er sentier d'interprétation de la région Limousin, sur l'un des plus beaux sites qu'il a en gestion : la lande du Cluzeau et de la Flotte. Dans ses actions de sensibilisation, le Conservatoire a souhaité proposer au public un aménagement pédagogique vulgarisé, informatif et esthétique, l'occasion de se familiariser aux richesses écologiques, historiques et culturelles du site. Le sentier est ouvert à tous depuis le 1er octobre 2002. » Extrait de la Lettre de liaison n°27 de Mars 2003.

2003

Un ethnologue préside le Conservatoire

Élection d'un nouveau Président : Maurice ROBERT

Le Conseil Général de la Corrèze commande au CREN une étude de hiérarchisation des espaces naturels dans le département

Ce travail très important a fait l'objet d'un volumineux rapport. Il a permis quelques années après au Conseil Général de structurer une politique sur les Espaces naturels sensibles, notamment en y créant en Corrèze la TDENS.

Inauguration du premier sentier d'interprétation en Corrèze, le 28 juin, sur la tourbière du Longeyroux avec le Conseil Général des jeunes

Les chiffres

- 52 sites gérés
- 999 ha
- 25 salariés
- Budget : 1 282 500 €

La hiérarchisation des espaces naturels au sein de la Communauté de communes Bourganeuf Royère-de-Vassivière (CCBRV)

« Le Conservatoire vient de remettre une étude à la CCBRV qui consistait à :

- *établir un bilan des connaissances sur le patrimoine naturel du territoire de la Communauté de communes,*
- *proposer une stratégie de conservation,*
- *assister la collectivité dans l'appréhension des enjeux de préservation et de mise en valeur des espaces naturels remarquables. »*

Extrait de la Lettre de liaison n°30 de Décembre 2003. »

La Porcherie (87) • ENVIRONNEMENT

Le court-métrage des écoliers reçoit un prix du WWF

6/06/03

Les enfants de La Porcherie, en Haute-Vienne, ont reçu hier une distinction pour leur film sur la Lande des Pierres du Mas.

Les écoliers et les figurants de La Porcherie lors du tournage sur la Lande des Pierres du Mas.

« Ouah... Un diplôme !» Les enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école de La Porcherie, en Haute-Vienne, n'ont pas ménagé hier leur plaisir de recevoir cette reconnaissance pour leur travail. Le film tourné le 6 mai sur la Lande des Pierres du Mas, à partir de leur scénario, a été retenu par le WWF (World Wild Fondation). Leur court-métrage d'une minute et trente secondes a séduit un jury averti rassemblé autour de Jacques Perrin, réalisateur de Microcosm-s et du Peuple Migrateur. Il est désormais l'une des 20 «Bonnes Nouvelles de l'Environnement» diffusées depuis le début de cette semaine «du développement durable» dans l'émission «Mon Kanar» sur France 3.

Seul regret des écoliers de Catherine Daudin... celui de ne pas se retrouver tous à l'écran à la suite du montage par l'Ecole de Cinéma des Gobelins à Paris. Une fois tournés, les rushes ont été sélectionnés, coupés et collés pour arriver à la dimension idéale... Le film représente tout de même trois mois de travail scolaire, sans oublier que des parents d'élèves et des amis de l'école leur ont prêté main forte. «*Votre film fait vraiment partie des trois ou quatre meilleurs*, les rassure Christine Sourd, du WWF, venue les rencontrer. *Et nous avons été étonnés qu'un site Natura 2000 soit choisi par des enfants. Ce n'est pas fréquent*».

Le site de la Lande des Pierres du Mas est une lande serpentinicole. Elle fait aujourd'hui l'objet d'une restauration dans le cadre de Natura 2000 par le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin en relation étroite avec la population. Le choix de travailler sur cette lande était d'autant plus pertinent pour les enfants, qu'elle remplit une fonction identitaire évidente dans cette commune rurale. Chacun y a sans doute un souvenir, ou une part de sa vie, comme Jean Duredon, comédien amateur du court-métrage et arrière-grand-père d'une écolière. Ou encore comme Albert Peyronnet, maire de la commune : «*La commune est fière de ses écoliers, déjà récompensés l'an dernier par le SYDED*», syndicat départemental d'élimination des déchets. Dans son discours, le maire a rappelé que l'école de La Porcherie avait été celle d'un grand scientifique amoureux de la nature lors de ses escapades buissonnières : D'Arsonval. Il a donc souhaité que «*cette lande emmène loin les écoliers*» dont les racines préparent l'avenir ■

Signature d'un bail de 10 ans avec la commune de Peyrelevade pour préserver la tourbière de Rebière-Nègre, premier site naturel limousin préservé ainsi dans le cadre du programme Loire-Nature

Loire nature

Publication par le CREN d'une synthèse régionale sur les landes

Cette synthèse, qui fut une première dans la région, met en évidence l'état alarmant de conservation des landes en Limousin. Le Conservatoire a recensé 900 sites de landes représentant 4 500 hectares, soit 0,26% de la surface régionale. Neuf dixièmes de leurs surfaces sont vieillissants. En outre, la quasi-totalité des landes n'est plus utilisée par l'agriculture alors que leur existence est liée à cette activité. A ce rythme les landes n'existeront plus dans notre région dans moins de 20 ans. Rappelons qu'elles recouvraient 32% de la surface régionale au XIXème siècle.

Ce milieu n'est pas menacé uniquement dans notre région, il l'est aussi en Europe. En un siècle, près de 90 % des landes ont disparu. Le Limousin a donc une responsabilité importante quant à la préservation de ces habitats remarquables à plusieurs titres : écologique, historique et culturel.

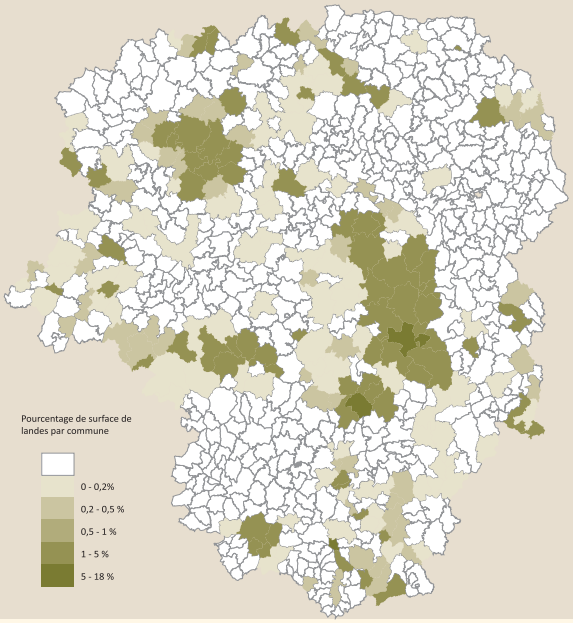

L'État nomme le CREN animateur de 2 sites Natura 2000 supplémentaires (Côte Pelée de Chasteaux, 19, landes et zones humides autour de Vassivière, 87 et 23)

ENVIRONNEMENT

Les vaches au secours de l'écologie

La sécheresse a accéléré les choses du côté du Conservatoire des Espaces naturels du Limousin. Une partie des tourbières de Saint-Pardoux-Morterolles (Creuse), classées site de Natura 2000, devait être mise en pâturage, fin septembre. Les conditions météorologiques ont cependant amené les responsables à anticiper le mouvement, en faisant paître des vaches en parc mobile dès aujourd'hui.

GUÉRET.— En Limousin, un réseau Natura 2000 se met en place, au coup par coup, depuis quelque temps. Imposé aux états membres de la Communauté européenne, celui-ci implique des directives très précises. Dans chaque pays, et dans chaque secteur, des dispositions sont prises pour que les mesures s'en rapprochent le plus. C'est le cas notamment du site de la tourbière de l'étang du Bourdeau, située sur la commune de Saint-Pardoux-Morterolles, en Creuse. Pour chaque site, quel qu'il soit, l'approche est toujours la même. Dans le département, la charge est confiée au Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin.

Arnaud Six, chargé de mission pour Natura 2000, inspecte la partie de la tourbière qui sera dès aujourd'hui prise d'assaut par une trentaine de ruminants qui commençaient à manquer cruellement de nourriture.

UNE HERBE QUI SATURE LA BIODIVERSITÉ

Il s'agit tout d'abord de rédiger un document d'orientation et d'objectif. Ensuite de définir la situation administrative et géographique du secteur concerné, de donner un point de vue sur les milieux et les espèces, de cartographier les milieux naturels, de réaliser un inventaire biologique (aux tourbières de l'étang de Bourdeau, on note la présence de loutres mais aussi de plantes comme le droséra ou l'andromède à feuille de polium) et enfin de recenser les activités humaines. « Ici, précise, Arnaud Six, chargé de mission pour Natura 2000, sur les 20 ha de tourbières, 10 sont actuellement en pâturage. Il nous faut vérifier si la compatibilité entre le milieu naturel et les activités humaines est possible. Ce qui définit par la suite notre orientation sur la marche à suivre, avec entre autres des contrats de gestion à réaliser entre le monde agricole, forestier, etc, pour maintenir cette réserve naturelle si diversifiée ».

En 2002, le conservatoire avait acheté l'espace pâturable de la tourbière aux sept agriculteurs alors propriétaires de différents terrains. Non utilisée depuis une trentaine d'années (la dernière mise en pâturage remonte à... 1976, année de la dernière grande sécheresse), ces parcelles ont été prises d'assaut par arbres et arbustes mais également par l'herbe Molinie, qui étouffe grandement le développement des autres espèces. « Afin d'assurer la biodiversité du secteur, il est important que les vaches viennent " nettoyer " le secteur afin que le milieu naturel puisse être^{re} nouvelé. Nous avions prévu de mettre en clôture fixe sept hectares fin septembre pour y accueillir des vaches qui auront à volonté de l'herbe tendre. Cette décision permettra de rééquilibrer ce secteur qui demeure une bonne réserve d'eau. Les fortes chaleurs ont précipité le mouvement ».

Ainsi, dès aujourd'hui, les vaches de M.Talabot, agriculteur à Morterolles, brouteront avec bonheur cette manne alimentaire après qu'Arnaud Six ait proposé de créer un parc mobile de cinq hectares, délimité par une clôture. A charge à l'agriculteur de la déplacer, quand bon lui semblera. Un secteur de 25 m^2 servira de référence aux scientifiques pour suivre l'évolution de la flore au cours des prochains mois. Histoire de vérifier si les vaches auront contribué de la bonne manière au retour d'un environnement meilleur.

A. B.

St-Léger-la-Montagne • RESERVE NATURELLE

Spectaculaire enlèvement de la ligne électrique par hélicoptère

Hier, le bourg de Sauvagnac, dans les Monts d'Ambazac, a été réveillé par l'opération d'hélitreuillage de la ligne EDF traversant la réserve naturelle de la tourbière des Dauges.

On se serait cru au lendemain de la tempête de 1999. Cette fois, l'hélicoptère qui tournoyait hier, dès le lever du soleil, au-dessus de la tourbière des Dauges, n'avait pas pour mission de constater les dégâts du vent. Il avait en charge l'enlèvement de quatre poteaux portant la ligne électrique moyenne tension qui s'imposait de manière très disgracieuse en travers de la réserve naturelle. «Le coût est de 90 000 euros. Il comprend l'effacement de cette ligne sur 2,5 km, mais aussi son enfouissement en bordure la départementale qui borde la tourbière. Est-ce pour autant parler de luxe ? Je ne crois pas. Ce site est très fréquenté et le côté naturel ne peut pas aller sans le côté esthétique», commente le directeur du Conservatoire régional des espaces naturels en Limousin, Pierre Seliquer.

«Enlever la ligne électrique c'est aussi retrouver le paysage de la cuvette et faire persister l'unité écologique et paysagère dans le temps»

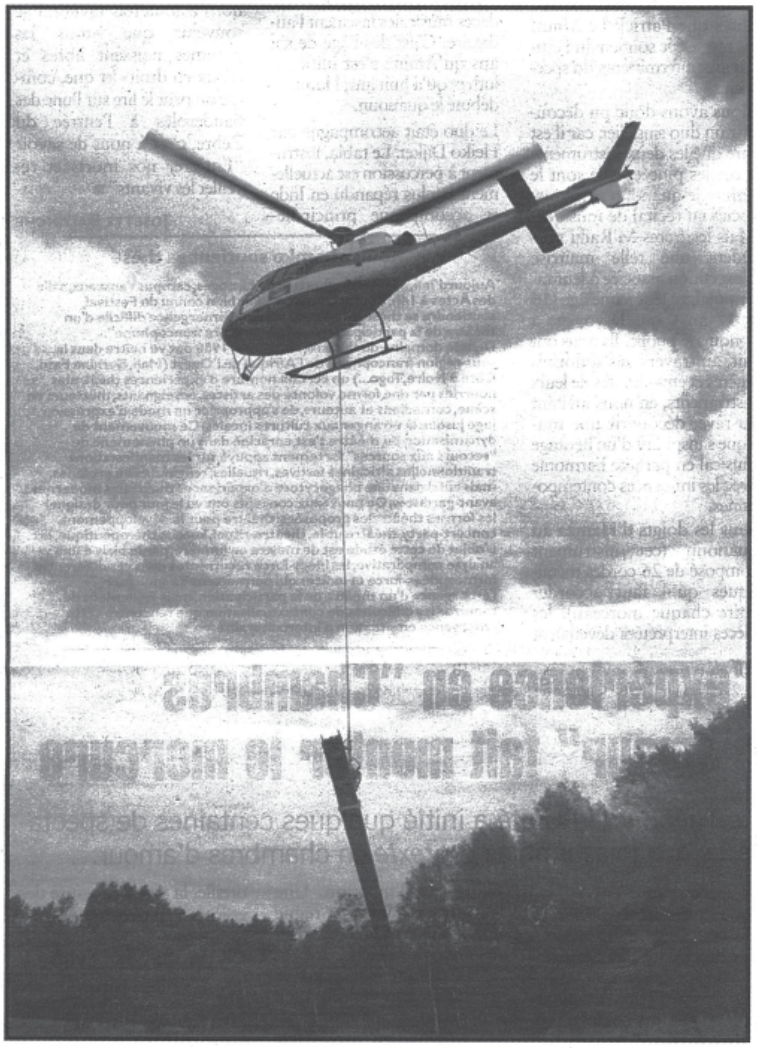

L'hélicoptère était le seul engin capable de s'approcher des zones humides de la tourbière des Dauges. (Photo Alain Frachet)

En moins de deux heures, il ne restera plus de trace de la ligne. Au sol, une dizaine d'hommes s'affairent autour des dépouilles de pylônes qui ont été tronçonnées pour faciliter l'enlèvement. Les câbles sont triés avant d'être hélitreuillés pour ensuite être recyclés. Désormais la lande est vierge de toute trace de l'homme moderne. «Il n'y a pas de panneaux ni de poubelles à l'intérieur du périmètre. Il était donc inconvenant de garder cette ligne. Mais la difficulté était de s'en approcher. L'accessibilité terrestre est impossible car la tourbière est par définition un milieu humide où la matière ne se décompose pas mais est gorgée d'eau. Dans ce milieu instable, les engins ne peuvent progresser. Il fallait donc faire appel à l'hélicoptère», poursuit Philippe Durepaire, conservateur de la tourbière des Dauges.

Aujourd'hui, cet espace protégé reste exploité par les agriculteurs. Ici un troupeau de brebis limousines, là quelques vaches. Le Conservatoire encourage quelques installations en fournissant du matériel ou en clôturant quelques parcelles. Prochainement, les éleveurs devraient bénéficier de mesures européennes via le CAD, version relookée des CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation). L'idée est de conserver en l'état une nature qui a mis 8 000 ans pour façonner cette tourbière. «En réalité, nous stoppons l'évolution pour préserver le site et éviter que les saules et les bouleaux ne l'envahissent», commente Philippe Durepaire. Il poursuit: «Enlever la ligne électrique c'est aussi retrouver le paysage de la cuvette et faire persister l'unité écologique et paysagère dans le temps. Nous avons une action de gestion dont le but est de maintenir le milieu ouvert et préservé».

Après cinq années de gestion, le Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin a démontré tout l'intérêt de sa démarche. Hier, l'effacement de la ligne se voulait également un signe fort envers le visiteur de la seule réserve de ce type en Limousin. Un site de 200 hectares dont 140 composés de bassins versants couverts d'une forêt de feuillus et animé par deux personnes. Hier, l'opération était financée à 45 % par l'Etat, 35 % par des fonds européens et 20 % par la fondation EDF. Tout le monde a bien compris son utilité ■

2004

Mille hectares

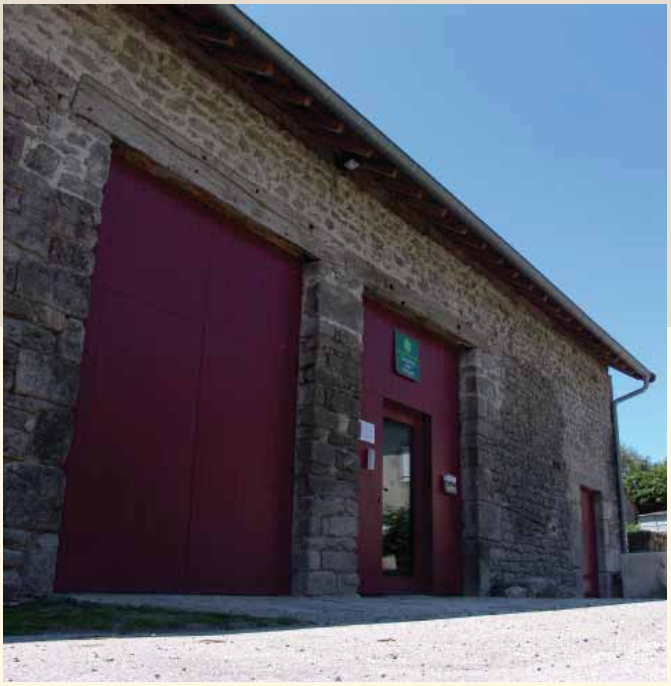

Inauguration de la maison de la Réserve Naturelle Nationale de la tourbière des Dauges le 27 novembre 2004

NATURE La Tourbière des Dauges sur cédérom

Seule réserve naturelle nationale en Limousin, la Tourbière des Dauges, dans les monts d'Ambazac, méritait bien ce qui lui arrive : elle est désormais entièrement visible et "visitable" sur un simple écran d'ordinateur. Le cédérom, entièrement conçu et réalisé par des élèves de l'IUFM du Limousin, suite à un long projet d'étude en partenariat avec le Conservatoire régional des espaces naturels et la Diren, est en premier lieu un outil pédagogique pour les écoles, collèges et lycées, avec une mine d'infos (sur la géologie, la faune, la flore, la météo...), un jeu interactif, et de superbes illustrations. ■

Acquisition d'un des plus beaux sites de la région : l'étang tourbière de Chabannes (Tarnac, 19)

Cette action avec préemption environnementale exercée par la SAFER a permis au Conservatoire de contribuer très activement à l'installation d'un jeune agriculteur. Quand préservation de la biodiversité rime avec maintien du tissu économique rural....

Les chiffres

- 59 sites gérés
- 1 065 ha
- 23 salariés
- Budget : 1 345 000 €

Juin 2004, le Conservatoire préserve plus de 1 000 hectares d'espaces naturels remarquables

L'État nomme le CREN animateur de 2 autres sites Natura 2000 (Gorges de la Grande Creuse, 23, Vallée de la Gartempe et de ses affluents 23–87)

L'Étang des Landes est classé en Réserve Naturelle Nationale par décret le 23 décembre 2004

Vignols (19) • NATURE

Et si la SNCF protégeait les chauve-souris

Hier, le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin a signé une convention avec la SNCF-Réseau Ferré de France pour la protection des chiroptères.

L'idée est loin d'être saugrenue, surtout à Vignols. La petite commune corrézienne compte sept viaducs, dont certains offrent un refuge privilégié aux chauve-souris. Les «culées» des viaducs de la Sagne et de Pompadour sont des lieux d'hivernage et de reproduction de cinq espèces de chiroptères. Deux d'entre elles, plutôt méditerranéennes, sont rares en Limousin. *«C'est un moment important pour Vignols*, indique son maire, Jean-Pierre Massias. *La richesse de notre patrimoine naturel nous a permis d'être retenu pour Natura 2000. Et c'est le résultat concret que nous attendions depuis deux ans. J'espère que d'autres suivront : Natura 2000 nous aide à faire ce qu'il faut pour entretenir ce cadre magnifique»*. Gestionnaire des sites Natura 2000, le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin est également satisfait de signer avec la SNCF-RFF une convention qui garantit la tranquilité des chauve-souris pendant leur période de gîte. Et leur survie aussi. En effet, la SNCF s'engage dans le cadre de l'entretient d'un site Natura 2000 à effectuer des débroussaillages mécaniques, et non plus chimiques, autour de ces viaducs. Elle sera pour ce faire indemnisée de 813€ par an par l'Europe et l'Etat... Les moustiques et autres insectes regardeurs de trains près de Vignols n'ont qu'à bien se tenir ! ■

photo : M.Barataud, CREN Limousin

Le Grand Murin est présent à Vignols

2005

La gestion de l'Etang de Chabannes actée, celle de l'Etang de landes rejetée

Lancement d'une souscription pour acquérir des parcelles à proximité de l'Etang de Chabannes auprès de nos adhérents

Le Conservatoire a pu mobiliser plus de 3 500 € sur les 3 800 € nécessaires à l'acquisition de 2,5 hectares de landes sèches.
Merci aux adhérents !

Le CREN ne sera pas gestionnaire de la nouvelle Réserve Naturelle Nationale de l'Étang des Landes. Le Préfet a choisi de nommer le propriétaire du site : le Conseil Général de la Creuse

Signature d'un accord-cadre entre le CREN et le Parc Naturel Régional Périgord Limousin

Le 16 novembre 2005, à Saint-Bazile (87), le Conservatoire et le PNR Périgord-Limousin ont signé un accord-cadre qui met en valeur la complémentarité des 2 structures. Le PNR est un facilitateur des actions de conservation de la biodiversité mises en œuvre de façon opérationnelle par le Conservatoire.

7 ans après

En 2012, 66 hectares sont préservés par le Conservatoire avec l'aide du PNR et des communes concernées. 6,36 ha en propriété ; 13,180 ha en bail emphytéotique ; 0,47 ha en bail civil et 46,198 ha en convention de gestion.
11 hectares supplémentaires sont en cours de maîtrise.
Sur les 12 sites actuellement préservés, 9 sont concernés par du pâturage.
Le PNR porte un projet de Réserve naturelle régionale sur un réseau de landes couvrant près de 40 hectares, le conservatoire étant désigné comme opérateur scientifique et technique. Le principal enjeu étant la préservation de landes à Bruyère ciliée.

Les chiffres

- 71 sites gérés
- 1 511 ha
- 25 salariés
- Budget : 1 300 000 €

Le Limousin en exemple pour la création d'un Conservatoire en Bretagne et en Pays de la Loire.

Saint-Hilaire-les-Places (87) • PATRIMOINE

Les tuilières de Puycheny, patrimoine en développement

L'atelier-musée tuilier de Saint-Hilaire-les-Places complète son patrimoine grâce à la sauvegarde d'un site naturel.

C'est grâce à une convention signée dernièrement entre le Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) et les propriétaires de cinq hectares de landes, que l'Atelier-musée tuilier et des arts de la terre de Puycheny, à Saint-Hilaire-les-Places (Haute-Vienne) va pouvoir développer son activité.

Jeudi, la Maison Célérier, ancien restaurant où se réunissaient autrefois les tuiliers, était pleine à craquer. C'est que l'association des amis des Tuileries du Limousin, présidée par Jean-Claude Mazerolas, voit ses efforts récompensés. Depuis plus d'une dizaine d'années, elle œuvre, grâce aux bonnes volontés conjuguées des collectivités, des voisins et des adhérents, à la réhabilitation et à la sauvegarde d'un patrimoine à la fois architectural, technologique et culturel : cette nouvelle vie des tuilières en fait un lieu de visites et d'animations multiples autour des arts de la terre.

Reconnu au niveau touristique et patrimonial, le site fait partie de l'«Astroblème de la Châtaigneraie Limousine» inscrit dans le réseau européen Geoparc. Son ensemble architectural est en cours de classement au Patrimoine artisanal. Et, cerise sur le gâteau, la convention de gestion signée hier avec le CREN devrait en faire un site complet puisque reconnu pour ses qualités naturelles.

En effet, cinq propriétaires de parcelles sur la lande attenante à l'atelier-musée ont accepté le projet de restauration de la lande serpentinicole (lande à bruyère, pelouse à serpentine et chaos rocheux). C'est là que les tuiliers venaient chercher la terre et l'argile indispensables à leur activité. De l'extraction au produit fini, l'atelier-musée bouclera la boucle grâce à un sentier pédagogique... *«un prolongement naturel»*, estime Maurice Robert, président du CREN sollicité par l'association des amis des Tuileries.

Pour le Conservatoire, qui gère 1.500 hectares de sites remarquables en Limousin, c'est l'occasion de mettre en valeur un patrimoine naturel oublié. Une fois les travaux de bûcheronnage et de restauration achevés, la lande sera de nouveau pâturée.

Enfin, pour les amis et les voisins des tuilières, c'est une grande satisfaction de voir revivre un site familier, identitaire : *«Je suis née tout près de la lande et j'habite la maison à côté des tuilières»*, explique Mme Roux, signataire de la convention de gestion. Comme ses grands-parents et ses parents, elle était tuilière. Elle a donné des terrains et bâtiments à la communauté de communes pour que naisse l'atelier-musée, et estime en *«être récompensée. Il y a de bons résultats. J'en suis fière. Toutes ces activités égayent bien le coin»*. A Puycheny, bonne terre ne saurait mentir■

CLAIRE LEFAURE

Mise en place par le CREN sous l'impulsion de l'Agence de l'eau Adour-Garonne de la Cellule d'assistance technique à la gestion des zones humides

7 ans après

Ce réseau a bien grandi. Il regroupe désormais 50 adhérents sur le bassin Adour-Garonne et a été étendu à la partie limousine du bassin Loire-Bretagne dans le cadre du Contrat Territorial Vienne Amont. Il se nomme désormais Réseau zones humides et nous permet :

- d'apporter des conseils techniques occasionnels
- de réaliser des diagnostics et des notices de gestion sur les zones humides des adhérents (+ de 400 ha)
- d'animer le réseau
- de diffuser les résultats des expériences de gestion mises en place localement.

2006

Le Conservatoire dynamise son action en Creuse

Le CREN est retenu par le Conseil Général de la Creuse pour être opérateur scientifique et technique de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes (Lussat, 23)

« L'Etang des Landes a été classé en Réserve naturelle par décret le 23 décembre 2004. En 2005, le Conseil général de la Creuse, propriétaire d'une grande partie du site, a été désigné gestionnaire de la Réserve. Pour mener à bien ses missions, notamment celles relatives à la conservation du patrimoine naturel de la Réserve, le Conseil général s'est adjoint les compétences scientifiques et techniques du Conservatoire qui avait répondu à un appel d'offre spécifique. » Extrait du Bulletin de liaison N° 41 de septembre 2006

6 ans après

Le Conservatoire a recruté et installé un chargé de mission dans le Pavillon de Landes (ancienne maison propriété du Conseil Général situé en bordure de l'Étang). Notre mission a consisté alors à faire la promotion de la Réserve et à assurer une présence quotidienne sur le site en sensibilisant les visiteurs à la nécessaire préservation de cet espace exceptionnel.

Le Conservatoire a également réalisé le plan de gestion écologique du site, véritable bible utilisée quotidiennement par l'équipe de la Réserve pour mettre en œuvre les travaux de restauration du patrimoine naturel. A ce titre, l'étang a été vidangé en 2007 et en 2009, une trentaine d'hectares de landes et de prairies humides à Molinie et mégaphorbiaies ont été intégralement restaurées, une vingtaine de mares créées... et du pâturage de brebis limousines mis en place avec l'aide d'un agriculteur local.

Le Conservatoire a en outre assisté le Conseil Général pour la définition et la mise en œuvre des équipements pédagogiques de la réserve : observatoires ornithologiques, signalétiques, bornes directionnelles....

Le Populaire - 09/08/06

NATURE

La Tourbière des Dauges étudie les oiseaux

La Tourbière des Dauges étudie les oiseaux (ici une fauvette noire prise dans les filets). Pour la quatrième année, la réserve naturelle de Haute-Vienne met en place un programme de baguage. Un travail scientifique qui suit un protocole précis et demande aussi beaucoup de doigté.

PAGE ESTIVALES 2006

Les chiffres

- 83 sites gérés
- 1 661 ha
- 27 salariés
- Budget : 1 370 000 €

Aménagement pédagogique de l'Etang du Bourdeau (St-Pardoux-Morterolles, 23)

Le Conseil Régional confie au CREN l'établissement d'un état des lieux du patrimoine naturel régional en vue de la création de Réserves Naturelles Régionales.

6 ans après

Notre Conseil scientifique a proposé que 2 sites du Conservatoire soient classés en Réserve Naturelle Régionale : les étangs, landes et tourbières autour de Chabannes et des Oussines (Tarnac et St-Merd-les-Oussines sur le Plateau de Millevaches) ainsi que le Moulin du Cher à Sarran. Le Conservatoire a déposé la candidature du 1er site en septembre 2012. Nous comptons en être le gestionnaire, tout comme sur la RNR des « Sauvages » qui jouxte la tourbière des Dauges et s'étend sur 70 hectares, dans le courant de l'année 2013.

Signature d'une convention de gestion avec le Lycée forestier de Meymac et l'UPRA Brebis Limousine pour la gestion de 7 ha situés sur les sources de la Vienne

Premières actions de restauration des landes de basse altitude de la vallée de la Gartempe

CONVENTION ■ ONF et Conservatoires d'espaces naturels s'associent

Les milieux fragiles bien encadrés

La direction générale de l'ONF et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ont signé mardi, dans le Cantal, une convention visant à préserver ces milieux fragiles. Le marais du Cassan-Prentegarde, dans l'ouest du Cantal, est l'une des dernières grandes zones humides de ce type en Auvergne.

Situé sur le bassin sédimentaire d'Aurillac, dans un secteur fortement soumis à l'influence météorologique de l'Atlantique, il couvre 4.583 hectares et constitue, avec ses 35 km de cours d'eau, le principal bassin d'approvisionnement d'une majeure partie de la Corrèze.

C'est là que l'Office national des forêts (ONF) — qui assure la gestion du site et la Fédération des espaces naturels (FCEN) ont décidé, mardi, au lendemain de la Journée mondiale de la biodiversité, de sceller leur partenariat hexagonal, avec bien sûr ses répercussions régionales et locales.

BASSIN. Avec 4.583 hectares, le marais du Cassan-Prentegarde, dans l'ouest du Cantal, approvisionne en eau une partie de la Corrèze.

Les deux organismes mènent en effet des actions complémentaires, à une échelle différente puisque l'ONF travaille sur 8 millions d'hectares tandis que son homologue, réseau associatif constitué de 28 structures pour 1.500 sites, n'en couvre que 80.000... « Une convention entre nous aurait été impensable il y a encore quelques années », estime le président de la FCEN, Jacques Rousseau-Dufour. « Avec ce partenariat, nous espérons aller encore plus loin dans la conservation des milieux fragiles », ajoute Pierre-Olivier Drège, directeur général de l'ONF.

SÉBASTIEN DEVAUR

2007

L'étang des Landes en plein travaux

NATURE ■ Quinze ans pour le Conservatoire régional

Le patrimoine naturel préservé

Le Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin veille, depuis quinze ans, sur les valeurs patrimoniale de la région.

ANNIVERSAIRE. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) du Limousin a fêté ses quinze ans au centre nature La Loutre. (Photo : BRIGITTE AZZOPARDI)

Conserver, surveiller et entretenir des espaces naturels sensibles, c'est la mission que s'est fixée, depuis quinze ans, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) du Limousin.

Fondé en 1992 à l'initiative de la Fédération régionale des associations de protection de la nature, le CREN regroupe aujourd'hui 460 personnes, communes, associations et collectivités territoriales, autour de la préservation de la biodiversité.

1.700 hectares protégés

Présidée par Maurice Robert et dirigée par Pierre Seliquer, l'association a pour objectif de protéger les espaces naturels remarquables de la région. Les 25 salariés du CREN déterminent quels sites sont à préserver, puis achètent, louent ou signent des conventions sur des espaces naturels à forte valeur patrimoniale. Ils réalisent ensuite un plan de gestion du site et déterminent quels travaux il convient de réaliser.

Près de 1.700 hectares sur 86 sites sont actuellement maîtrisés par le CREN en Haute-Vienne, Creuse et Corrèze. Ils vont du gîte à chauves-souris au marais en passant par les tourbières, les landes, les forêts ou les bois de pente. Avec un budget de 1,5 million d'euros, l'association est soutenue financièrement par l'Union européenne, l'Etat, le Conseil régional, les trois Conseils généraux, les deux agences de l'eau et par son réseau d'adhérents. ■

Les chiffres

- 95 sites gérés
- 1 865 ha
- 25 salariés
- Budget : 1 475 000 €

St-Maurice-la-S. (23) • NATURE

La Soumagne renaît d'une décharge

Un chantier de bénévoles animé par le CREN fait renaître la lande de la Soumagne.

Attachés à leur lande, les bénévoles ont mis de l'ardeur à la tâche pour lui rendre son visage (photo : DR).

Pas moins de 15m³ de déchets en tout genre (ferraille, verres, bidons plastiques) ont été extraits de la lande de la Soumagne, commune de Saint-Maurice-la-Souterraine (Creuse). Bien de section partagé par les habitants du village, cette lande était devenue une friche sans plus aucun attrait malgré les souvenirs qu'elle représente pour les gens du village.

C'est un chantier de bénévoles armés de tronçonneuses, cisailles et fourches qui a, le 10 mars, permis de redonner au lieu son visage original. Son efficacité s'est vue renforcée par l'animateur du centre équestre du Goutay, venu de la commune voisine de Fromental (87) avec un tracteur.

Animé par le Conservatoire régional des espaces naturels, ce chantier s'est fait avec l'accord de l'ensemble des sectionnaires et de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine : un bail de 18 ans a été signé l'an dernier pour la sauvegarde et la valorisation du site. L'opération de restauration a commencé le 10 mars avec le nettoyage de deux réseaux de petites mares dans le cadre de l'action nationale «Fréquence Grenouille». Libellules et batraciens y rerouveront bientôt leurs droits avant que d'autres travaux de restauration soient menés en 2008 ■

Partenariat financier entre le CREN et la Fondation d'entreprise Gaz de France pour l'acquisition de milieux tourbeux

La Fondation d'entreprise Gaz de France a aidé financièrement le Conservatoire à acquérir à l'amiable plus de 20 ha de landes et tourbières situées sur le Plateau de Millevaches, plus précisément sur les communes corréziennes de Meymac, Tarnac, Pérols-sur-Vézère et Peyrelevade. Les terrains acquis complètent utilement des acquisitions réalisées antérieurement, parfois il y a plus de 10 ans.

5 ans après

Le 27 septembre 2012, le Conservatoire et GDF SUEZ ont signé à la Maison de la RNN de la tourbière des Dauges un accord-cadre de mécénat d'une durée de 5 années. L'aide annuelle apportée par GDF SUEZ nous permettra notamment d'acquérir des espaces naturels à forte valeur patrimoniale.

Le CREN à Bruxelles pour défendre les mesures agro-environnementales avec la FDSEA de la Corrèze et les JA de la Creuse

600 000 € supplémentaires ont été débloqués en Limousin par l'État pour financer les dossiers 2007 en Limousin comme suite à notre intervention auprès du commissaire européen.

Élection d'un nouveau Président, le 15 décembre 2007 : Henri SKROBOT

De la couleur sur le Bulletin de liaison

Plateau de Millevaches • NATURE

La brebis, remède à l'abandon des landes du Longeyroux

Un pâturage itinérant a été mis en place sur les parcelles inutilisées grâce au dispositif Natura 2000.

C'est finalement grâce au programme Natura 2000 que des dizaines d'hectares de la tourbière du Longeyroux retrouveront un visage agricole. En effet, certaines parcelles isolées et peu rentables n'étaient plus exploitées par les agriculteurs locaux. Depuis quelques années, fort de l'expérience menée par exemple sur la lande de Saint-Laurent en Haute-Vienne, le CREN espérait la mise en place d'un pâturage itinérant.

C'est désormais chose faite dans le cadre du dispositif Natura 2000 : un contrat comprenant des aides à l'hectare a été déposé par l'UPRA Brebis Limousine, partenaire du CREN de longue date. Le budget permettra l'emploi salarié d'un berger de juin à septembre pendant cinq ans. Des tourbeuses appartenant à divers propriétaires (Habitants de Celle, Syndicat du Longeyroux, Etat, CREN et privés) sur les communes de Meymac et St Merd les Oussines vont en bénéficier grâce à trois lots de 200 brebis appartenant à des éleveurs locaux.

Cette opération innovante pourrait être conduite par le CREN sur d'autres sites remarquables tels que la Tourbière de la Mazure (23) ou encore par d'autres acteurs majeurs comme le PNR de Millevaches en Limousin sur la zone Natura 2000 des «Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond-Pérêt Bel Air » (19).

Car les brebis, si elles entretiennent les paysages et ouvrent les points de vue, peuvent aussi laisser passer les touristes sans risque. Ainsi des visites guidées du site accompagnant le berger seront organisées par l'Office de Tourisme de Meymac ■

Serpentines de Corrèze

Le Conservatoire intervient désormais sur les 3 principales landes à Serpentines de Corrèze en portant des contrats Natura 2000 ou en tant qu'assistant technique pour la réalisation de travaux de restauration.

L'État nomme le CREN animateur de 2 nouveaux sites Natura 2000 (Vallée du Thaurion, 23–87, Serpentines, 19)

Organisation de la vidange et de la pêche de l'Étang de Landes

Mise en place, en partenariat avec le Conseil Général de la Creuse, des observatoires ornithologiques sur l'Étang de Landes

2008

Le premier Contrat territorial de préservation des zones humides

Signature avec le Conseil Régional, l'Agence de l'eau Loire–Bretagne et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne du Contrat Restauration–Entretien Vienne Moyenne

Ce partenariat exemplaire avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne nous permet d'intervenir sur un territoire où nous étions peu présents, bien que notre siège social y soit situé. Ce contrat, portant sur 31 communes au départ, en concerne maintenant 50 avec l'adjonction des bassins de l'Aixette et de la Briance.

Ce contrat nous permet :

- la cartographie des zones humides des communes du contrat,

- des suivis réguliers des milieux, de la flore et de la faune sur une trentaine de points représentatifs de l'ensemble des contextes présents sur le bassin,

- la maîtrise foncière et d'usage avec 11 nouveaux sites (représentant plus de 105 ha) qui viennent s'ajouter aux 3 sites où nous intervenions déjà,

- des travaux écologiques sur une dizaine de sites chaque année afin de maintenir et renforcer leur richesse et de permettre la découverte de certains par le grand public.

Les chiffres

- 101 sites gérés
- 2 099 ha
- 33 salariés
- Budget : 1 500 000 €

Depuis juin 2008, la tourbière de la Mazure est à nouveau pâturée

LA COURTINE

Concertation écologique au camp militaire

L'intérêt de plus en plus présent pour l'environnement et la gestion durable des milieux naturels n'a pas échappé à l'Armée de Terre, qui rappelons-le, possède aux travers de ses camps militaires de véritables réserves écologiques, de nombreuses zones totalement vierges de toutes présences et interventions.

C'est donc dans l'optique de la concertation et le souhait de poser un cadre commun que se sont retrouvés, vendredi 23 mai dans les locaux du camp militaire de La Courtine à l'invitation de l'armée représentée par le colonel Zavras, chef de corps de la structure courtinoise, les diverses administrations et partenaires environnementaux du Limousin, DIREN, CREN, Conservation botanique, ONF, PNR, camp militaire et service du génie.

Cette première réunion a démontré aux participants le bien fondé de cette concertation, il a donc été décidé de retenir le principe et de mettre en place ce type de rencontre pour travailler conjointement.

L. B.

Un nouveau site Internet, réalisé en interne, est en ligne

2 nouveaux sentiers d'interprétation :

Lande de Saint-Laurent (La-Roche-l'Abeille, 87)
Elle est aménagée avec des bornes audio, table de lecture et panneaux au sol.

Tourbière de Rebière-Nègre (Peyrelevade, 19)
Signalées par des petits piquets numérotés, onze stations d'interprétation renvoient au livret du visiteur dans lequel on peut découvrir le patrimoine naturel du site ainsi que l'histoire du lieu et son intérêt culturel.

Le CREN dépasse les 2 000 ha de sites naturels maîtrisés

2009

L'accord-cadre tant attendu

Signature de l'accord-cadre de partenariat avec le Parc Naturel Régional de Millevaches

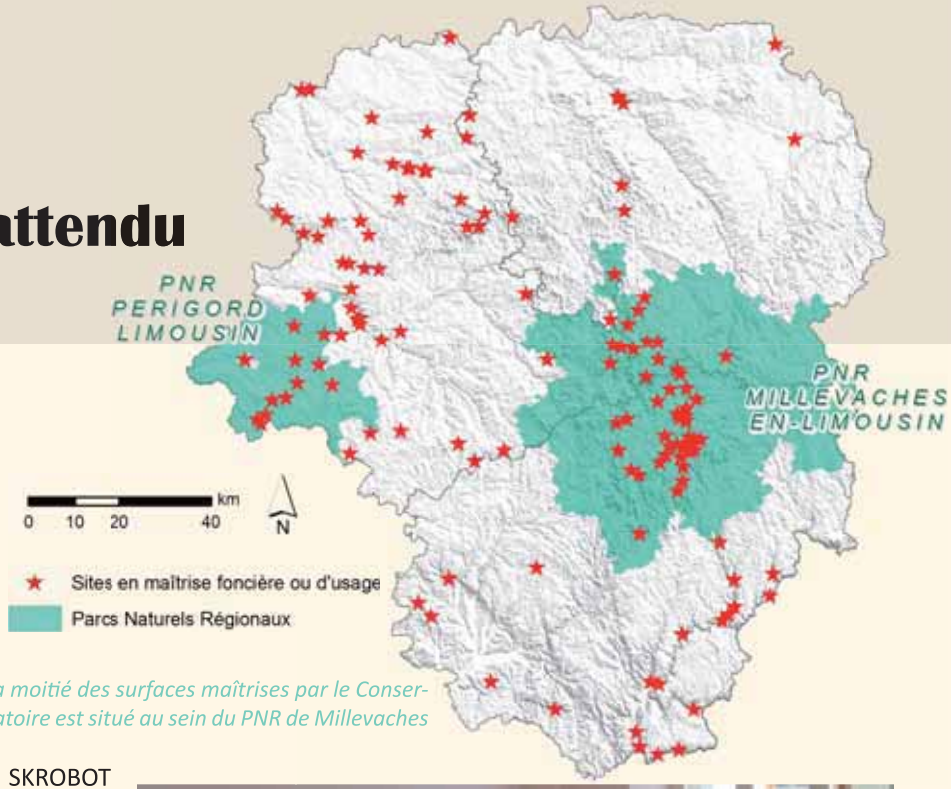

La moitié des surfaces maîtrises par le Conservatoire est situé au sein du PNR de Millevaches

Le 24 septembre dernier, le Président du CREN, Henri SKROBOT et le Président du PNR de Millevaches, Christian AUDOUIN, ont signé l'accord-cadre de collaboration entre les deux structures, en présence notamment du Président du Conseil Général de la Corrèze de l'époque, François HOLLANDE. Même s'il faut reconnaître que cet accord cadre fut long à voir le jour, ce 24 septembre est historique tant les enjeux sont importants pour le CREN et pour le PNR mais avant tout pour la biodiversité et le territoire labellisé. Chaque action menée par le CREN et/ou le PNR sur Millevaches apporte une plus-value pour ce territoire d'exception et sera à porter à son crédit lors de l'évaluation de la charte du Parc. Le CREN et le Parc sont intimement liés, poursuivent les mêmes buts et sont tout à fait complémentaires. Cette complémentarité est reconnue et appréciée par tous les acteurs du territoire ainsi que par nos partenaires financiers respectifs et/ou communs.

Les richesses naturelles de la commune

En partenariat avec la municipalité, le Conservatoire des espaces naturels du Limousin, dont le siège est au «Theil», sur la commune de Saint-Gence, propose à la population une soirée d'information à 20 h 30, à la salle polyvalente. Celle-ci aura pour thèmes : "les richesse naturelles de la commune de Saint-Gence; bilan des connaissances et perpectives de protection".

Le Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin (CREN) est une association loi 1901 qui a pour mission de préserver, gérer et mettre en valeur les espaces naturels remarquables du Limousin afin notamment d'enrayer la perte continue de biodiversité constatée sur l'ensemble de notre planète.

CE VENDREDI, À 20H30. Les espaces naturels de la commune, comme ici à l'entrée du bourg, feront l'objet d'une réunion d'information organisée par le CREN.

Le CREN a été crée en 1992 par la volonté des associations de protection de la nature de la région, sous l'impulsion de Limousin Nature Environnement. Son action repose sur la volonté des acteurs locaux à s'impliquer dans la conversation de leur patrimoine.

Le CREN est actuellement la seule structure présente dans la région qui soit exclusivement spécialisée dans la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables.

Le CREN dispose d'un conseil scientifique composé de 17 spécialistes régionaux des sciences de la terre. Il oriente les actions du conservatoire et valide les plans de gestion réalisés par celui-ci sur les sites qu'il gère. ■

Les chiffres
- **101 sites gérés**
- **2 165 ha**
- **29 salariés**
- **Budget : 1 708 000 €**

Après 12 ans de bons et loyaux services, Michel BARATAUD quitte la présidence du Conseil scientifique. Il est remplacé par Bernard VALADAS

Signature d'un accord de partenariat avec le carrier Tarmac Granulats

En 2009, le Conservatoire a signé avec Tarmac Granulats (groupe VINCI) une convention de partenariat qui porte sur 4 carrières en exploitation ou en cours de réaménagement. L'objectif consiste à ce que la biodiversité soit prise en compte durant toute la vie économique de la carrière. Ainsi, nous faisons des recommandations et suivons le réaménagement de ces carrières qui abritent entre autres le Faucon pèlerin, le Grand corbeau, le Sonneur à ventre jaune, l'Hirondelle de rivage, le Lycopode inondé.

Carrière de Chaillac-sur-Vienne

Partenariat avec la ville de Brive

La municipalité de Brive a confié au Conservatoire une étude destinée à recenser les principaux espaces naturels de grande valeur écologique qui existent sur son territoire de compétence.

Le travail de fourmi réalisé par le Conservatoire a permis d'identifier et de cartographier 10 sites majeurs sur lesquels des actions de préservation et de gestion doivent être mises en place. La ville de Brive a décidé comme suite à cette étude d'inscrire ces sites majeurs en zone inconstructible dans son nouveau Plan local d'urbanisme.

Un accord-cadre avec le Conservatoire est en cours d'élaboration. Il prévoit que nous nous rendions à l'amiable propriétaire ou locataire de parcelles au sein de ces sites majeurs. La ville de Brive devrait cofinancer les travaux de restauration et d'inventaires de ces sites.

Le CREN a un second Conservateur bénévole : il s'agit de Monsieur Claude Magnat (lande de la Saumagne à St-Maurice-la-Souterraine, 23)

2010

Le Conseil scientifique en deuil de son nouveau Président

Bernard Valadas nous a quittés.

Tous ceux, tellement nombreux, qui assistaient ce vendredi 30 avril, auprès de son épouse et de sa famille, à la cérémonie d'obsèques de Bernard Valadas, portaient sur le visage leur profonde tristesse et une émotion difficile à contenir.

Toutes les allocutions s'étaient rejointes sur les qualités de cet homme dont le savoir, la cordialité, la simplicité, l'altruisme, suscitaient l'admiration, l'estime et la sympathie. Il était de ceux qui ne comptent que des amis.

Il avait apporté, depuis l'origine du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin, le précieux concours de sa compétence et de son dévouement aux travaux de notre Conseil Scientifique dont il avait fini par accepter la présidence dès 2009, en dépit de ses nombreuses obligations et alors qu'il venait à peine de prendre sa retraite de Professeur des Universités.

N'étant pas de ceux qui ne savent concevoir une succession sans rupture il avait d'emblée conduit nos activités dans la continuité des programmes prévus. Et tout se passait si bien que la nouvelle de sa maladie, à la fin de l'été 2009, outre le choc et la tristesse qu'elle provoqua, nous apparut comme une incongruité du sort et une inacceptable injustice. Nous étions tous persuadés qu'il allait nous revenir très vite. Il voulait tant donner encore.

Bernard n'est pas revenu.

Nous, ses amis, partageons l'immense peine des siens auxquels va notre profonde sympathie. Qu'ils soient assurés que nous entretiendrons très fidèlement dans nos cœurs le souvenir de cet homme de bien dont nous nous sentions si proches et dont l'attitude et l'action resteront pour nous un exemple.

Marcel CRUVEILLIER
Président d'Honneur du CREN Limousin

Signature d'une convention avec la DREAL, l'ONCFS et le Ministère de la défense pour organiser le plan de gestion du camp militaire de la Courtine (23)

Cette convention porte sur plus de 5 000 hectares du camp de la Courtine. Elle nous permet en outre de signer un accord-cadre avec l'Armée de terre pour assurer la gestion écologique des camps militaires de Sèchepierre et du Chastanet à proximité de Brive (environ 120 ha.)

Les chiffres
- 115 sites gérés
- 2 270 ha
- 32 salariés
- Budget : 1 845 000 €

Jean-Pierre MASSIAS (ancien maire et administrateur du CREN) est le 3ème Conservateur bénévole (Moulin de Vignols, 19)

Le Syndicat d'Aménagement de la Vézère confie au CREN l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Vézère (19)

Le CREN installe une antenne " Plateau de Millevaches " à Saint-Merd-les-Oussines, 19

Après 14 années d'actions de conservation des landes et des tourbières du cœur du Plateau, le Conservatoire installe une antenne sur la commune de Saint-Merd-les-Oussines (19), à l'étage de la Mairie.

Arrêt du pâturage en régie des landes serpentinicoles du sud de la Haute-Vienne, aboutissant à l'installation de 3 jeunes agriculteurs

2011

Le Contrat Territorial Vienne Amont (CTVA)

SOURCES en action
CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

Le CREN est signataire du Contrat Territorial Vienne Amont

Le 22 juin 2011, le CTVA a été officiellement signé à Eymoutiers. Ce programme d'envergure à l'échelle du Bassin réunit 16 maîtres d'ouvrages (dont le CREN) et propose la mise en œuvre de près de 500 actions durant 5 ans.

Le territoire du CTVA correspond aux zones de sources de la Vienne ainsi qu'aux bassins versants de ses multiples affluents : Taurion, Maulde, Combade, Briance.

Le CREN peut ainsi poursuivre et élargir les actions entamées depuis maintenant 7 ans dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature sur le Plateau de Millevaches. Elles consistent à maîtriser et à remettre en gestion les zones humides les plus remarquables du territoire et à développer le Réseau zones humides sur le bassin Loire-Bretagne.

Le Conservatoire se dote d'un Plan stratégique 2011–2020

Édition du Cahier technique de gestion des landes : une première dans la région

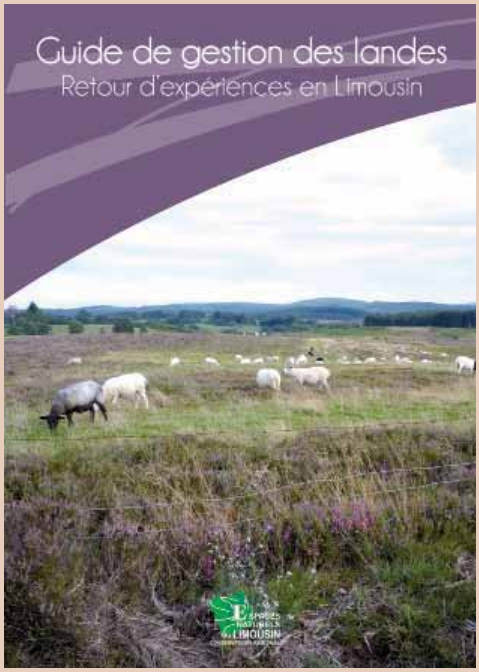

Les chiffres

- 129 sites gérés
- 2 390 ha
- 35 salariés
- Budget : 1 650 000 €

Animation foncière dans les monts d'Ambazac

Les Monts d'Ambazac constituent un secteur clé pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. En partenariat avec la SAFER, le CREN Limousin met en place une animation foncière destinée à acquérir à l'amiable les zones humides les plus remarquables du territoire afin de les restaurer et de les réintégrer dans le tissu économique local en les confiant à des agriculteurs.

En 6 mois d'animation, le Conservatoire a obtenu 53 hectares de promesses de vente et 13 hectares supplémentaires sont en cours de négociation. Ces espaces s'ajoutent aux 350 ha de zones humides que nous gérons déjà sur les Monts d'Ambazac (RNN tourbières des Dauges et zones humides périphériques).

Le Conservatoire est définitivement propriétaire de son siège social

Le 19 septembre 2011 a eu lieu le dernier prélèvement bancaire consécutif à l'emprunt contracté sur 15 ans.

NATURE

Les non-voyants écoutent la tourbière des Dauges

PATRIMOINE. La tourbière souhaite ouvrir les visites du lieu à un large panel de handicaps. PHOTO SYLVAIN COMPÈRE

Des CDs audio et livrets en braille et gros caractères, confectionnés par les déficients visuels eux-mêmes, racontent la tourbière des Dauges de St-Léger-la-Montagne (87).

Sensibiliser les déficients visuels à la nature, c'est l'objectif de "Symphonie", projet pédagogique réalisé par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels à la Réserve Nationale de la tourbière des Dauges.

Murielle Lencroz et Véronique Lucain ont travaillé avec une douzaine de bénévoles, non et malvoyants, de l'association "Voir Ensemble" durant un an et demi. Deux équipes ont été constituées, l'une chargée de la réalisation du CD audio, l'autre du livret d'information sur la faune et la flore.

Chacun des deux outils obéit à un scénario qui suit le cours des quatre saisons, dates auxquelles les participants ont visité la tourbière.

Un an et demi de travail, de concertation, d'enquêtes et d'appréhension du milieu naturel, entre déficients visuels et voyants : une expérience unique pour chacun d'eux. Véronique, responsable du projet sonore, raconte sa remise en question : « Lorsque nous, voyants, nous utilisons le son, c'est aussi avec les yeux. Il faut apprendre à s'adapter ».

Les participants ont choisi eux-mêmes la nature des sons à insérer, entre bruits d'animaux, de pas, voix humaines expliquant le fonctionnement de la tourbière, accordéon et guitare.

Le livret d'information se présente "en noir" pour les voyants, en gros caractères ainsi qu'en braille, avec une volonté de contenu identique dans chaque exemplaire. Un plan de la réserve en relief introduit l'ouvrage, constitué de textes rédigés par les bénévoles.

Ce projet didactique, en partenariat avec la Caisse d'Épargne, a ouvert l'esprit du personnel de la réserve. Le personnel du site souhaite à présent œuvrer pour ouvrir le site à un éventail de handicaps plus large. « Ouvrir à tout public va dans le sens de notre travail de pérennisation des milieux naturels », assure Murielle Lencroz, chargée pédagogique de la réserve. ■

Marlène Alibert

2012

Quand on aime on a toujours 20 ans

Le CREN devient CEN et change de logo

Conservatoire d'espaces naturels Limousin

En France, les Conservatoires ont choisi des dénominations parfois très différentes (Conservatoire des sites de l'Allier, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, Conservatoire Études et Écosystème de Provence...) qui sont avant tout le fruit d'histoires locales.

Nombreux sont les partenaires, notamment nationaux, qui n'y voient pas notre appartenance à un même réseau.

Notre Fédération a conduit un travail extrêmement important pour une reconnaissance institutionnelle de notre réseau (mise en place d'un agrément spécifique État - Région inscrit dans la loi Grenelle 2) et pour une appellation et une image communes à tous les Conservatoires.

Ces deux dernières démarches d'harmonisation nous permettent de renforcer notre image ainsi que la lisibilité de notre réseau.

C'est la raison pour laquelle l'Assemblée Générale du Conservatoire qui s'est réunie en janvier 2012 a validé l'adoption d'une nouvelle dénomination du CREN qui devient le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin ainsi que d'un nouveau logo dont le symbole régional est la Drosera.

Édition du bilan du patrimoine naturel préservé par le Conservatoire

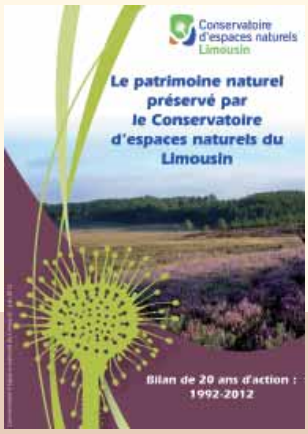

Partenariat avec la Fondation du Patrimoine en Limousin

Dans le cadre de ses missions de protection foncière de sites naturels à forte valeur patrimoniale, le Conservatoire est parfois amené à assumer la gestion du patrimoine bâti de qualité. Ainsi, à titre d'exemple, nous sommes propriétaire de 2 anciens corps de ferme (notre siège social et la maison du Cher à Sarran en Corrèze) avec différentes dépendances (porcherie, four à pain, moulin...). Le Conservatoire et la Fondation du Patrimoine en Limousin sont en relation afin d'établir un partenariat destiné à sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel et bâti dont le Conservatoire a la gestion.

Agrément

Le 23 octobre 2012, l'agrément du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin sera signé par l'État et la Région dans la salle des Assemblées de l'Hôtel de Région. 20 ans plus tôt jour pour jour, le Conservatoire réalisait sa 1ère acquisition dans la région, plus précisément à Sarran en Corrèze afin de préserver le moulin, gîte de reproduction de chauves-souris.

Les chiffres

- 136 sites gérés
- 2 490 ha
- 33 salariés
- Budget : 1 750 000 €

Projet d'acquisition de l'Etang des Oussines

Le Conservatoire s'est positionné pour acquérir l'étang des Oussines, l'un des plus remarquables de notre région. Situé sur le cours principal de la Vézère, ce site exceptionnel est protégé par un Arrêté préfectoral de protection de biotope. En outre, il est inscrit dans la charte du PNR de Millevaches comme étant un Site d'Intérêt Ecologique Majeur et est inclus dans le site Natura 2000 des landes et zones humides de la Haute-Vézère.

Notre démarche d'acquisition est soutenue par les élus locaux. Cet étang sera intégré dans la Réserve Naturelle Régionale qui doit voir le jour en fin d'année 2013 et qui comporte les propriétés du CEN situées à proximité (Étang de Chabannes, landes de Marcy, du Pont la Pierre...).

Davignac

Vingt bougies pour le Conservatoire des espaces naturels en Limousin

Le public a pu assister à une démonstration de débardage à cheval

Créé il y a vingt ans, le Conservatoire des espaces naturels (CEN) en Limousin, installé à Davignac gère actuellement 2 500 hectares d'espace naturel remarquable entretenus par une soixantaine d'exploitants ayant adhérés à la charte, dont la moitié sont installés sur le plateau de Millevaches. Côté projets, le CEN qui emploie trente et une personnes projette d'acquérir des forêts dans les gorges de la Dordogne, où niche « l'aigle beauté », ainsi que l'étang des Oussines, véritable enjeu de la conservation de la nature.

Mais avant de se lancer dans ces projets, le CEN a fêté son 20e anniversaire. Des animations pour tous les âges, un chapiteau proposant de nombreuses informations sur le PNR Millevaches, le PNR Périgord Limousin et la Société entomologique du Limousin, tel était le programme du 20e anniversaire du Conservatoire des espaces naturels en Limousin.

Tout a débuté par une démonstration de débardage à cheval proposée par Nicolas Bernard qui a permis de montrer l'utilité de cette méthode pour enlever des arbres dans des milieux où la mécanisation n'est pas possible. Après un repas champêtre, les visiteurs ont pu partir sur le « rallye-découverte pédestre » de 6 à 7 km dans la tourbière de la Ferrière au cours de laquelle il fallait trouver des balises en forme d'écureuil puis répondre aux questions et découvrir le trésor. Tout au long de cette journée, les enfants ont pu se divertir avec les jeux en bois créés pour l'occasion et s'instruire de façon ludique en participant aux ateliers tri des déchets et compost jeux nature. De son côté, l'AAPPMA proposait une partie de pêche dans l'étang à proximité du camp de Rouffiat. La journée d'animation s'est achevée par la lecture de contes pour les petits et les grands.

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin,

association sans but lucratif régie par la loi 1901, a été créé par la volonté des associations de protection de la nature du Limousin, sous l'impulsion de Limousin Nature Environnement qui souhaitait l'existence en Limousin d'une structure consensuelle spécialisée dans la gestion directe d'espaces naturels. Il est dirigé par un Conseil d'administration représentatif de la diversité de ses adhérents (individuels, représentants d'associations, de collectivités et d'établissements publics...). Ce CA s'appuie sur un Conseil scientifique pluridisciplinaire composé d'une vingtaine de spécialistes régionaux des sciences de la Terre. Le Conservatoire dispose d'une équipe salariée.

Nos missions

Connaissance, protection, gestion, valorisation sont les 4 mots clés qui définissent l'action du Conservatoire. Grâce aux suivis de l'évolution des milieux, le Conservatoire met en place d'ambitieux programmes de préservation des espaces naturels ainsi qu'une gestion conservatoire adaptée.

Il peut devenir propriétaire des sites, locataire ou signer avec les propriétaires des conventions de gestion. Il établit alors un plan de gestion nécessaire à la conservation des milieux naturels et des espèces à fort enjeu de conservation. Ce travail permet de bien connaître le site et de mettre en oeuvre l'ensemble des opérations de gestion (fauche, pâturage, bûcheronnage...).

Ensuite, le Conservatoire évalue l'impact des travaux sur la faune, la flore et les habitats en réalisant des suivis naturalistes et pour que chacun mesure l'importance du patrimoine naturel et l'intérêt de le conserver, il propose des supports de communication ainsi que des aménagements légers sur certains sites pouvant accueillir du public.

Le Conservatoire est avant tout une structure de concertation qui tente dès que possible de réinsérer dans le tissu économique local les espaces naturels et ruraux qu'il a en gestion. C'est ainsi qu'une cinquantaine d'agriculteurs, déjà, contribuent à la gestion des espaces naturels remarquables du Limousin

Ce livret résume les faits marquants des 20 ans d'existence du Conservatoire

Réalisé et imprimé en Limousin

Lettre de liaison réalisée avec la participation financière de

Le CEN Limousin est membre de :

6 ruelle du Theil
87510 SAINT-GENCE
Tél : 05 55 03 29 07
Fax : 05 55 03 29 30
mail : info@conservatoirelimousin.com
site : www.conservatoirelimousin.com

Association Loi 1901
Président : Henri SKROBOT
Président du CS : Marcel CRUVEILLIER
Trésorière : Emeline JAUNAY
Secrétaire : Michel LAMARSAUDE
Directeur : Pierre SELIQUER

Comité de lecture :
M. CRUVEILLIER, C. DOUCELIN, F. QUILLARD, A-C. RAYNAUD H. SKROBOT, M. et N. VINCENT

Rédaction des articles :
L'équipe du Conservatoire

Crédit photo :
CEN Limousin

Directeur de la publication :
P. SELIQUER

Conception graphique et réalisation :
S. FOUETILLOU

PUBLICATION GRATUITE DESTINEE AUX ADHERENTS, DONATEURS, ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET PARTENAIRES.

Impression et diffusion à 2000 exemplaires

I.S.S.N. n° 1285 2430